



Dossier de Diagnostic Technique

Numéro de dossier :

LOWE_KB_TL_260722_10875985

Date du repérage : 22/08/2022



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Charente-Maritime**

Adresse : **La Thibauderie**

Commune : **17800 PONS**

**Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n°
209/210//196/199**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété**

Périmètre de repérage :

Ensemble de la propriété

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : **M. LOWE Mark**

Adresse : **La Thibauderie
17800 PONS**

Objet de la mission :

- | | | |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Surface Habitable) | <input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions | <input checked="" type="checkbox"/> Diag. Piscine | |

Résumé de l'expertise N°

LOWE_KB_TL_260722_10875985

Pour une Demande de Renouvellement, merci de nous communiquer le Numéro ci-dessus

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments

Département : **17800**

Commune : **PONS**

Adresse : **La Thibauderie**

Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n° 209/210//196/199

Désignation et situation du ou des lots de copropriété : **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

Précision : **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

	Prestations	Conclusion	Durée de validité (*)
	Mesurage	Superficie habitable totale : 461,5 m ² Surface Exclue (Voir Motifs) totale : 150,5 m ²	Si Travaux → A refaire
	DPE	 Estimation des coûts annuels : entre 8 940 € et 12 140 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement ADEME : 2217E1891356E	10 ans
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.	Si Présence Plomb → Vente = 1 an → Locatif = 6 ans Si Absence Plomb → Illimité
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.	Si Présence Amiante → 3 ans Si Absence Amiante → Illimité
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).	Vente = 3 ans Locatif = 6 ans
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.	6 mois
	Piscine	Je soussigné Mr BALZAN Karl signal que le dispositif de sécurité installé chez M. LOWE au La Thibauderie n'est pas conforme aux exigences de sécurité figurant au II de l'article R. 128-2 du code de la construction et de l'habitation. Il est rappelé que le propriétaire doit procéder à la mise en conformité de la piscine sans délais. Absence de système de protection	A Chaque Transaction
	Etat des Risques et Pollutions	L'Etat des Risques délivré par e-maïdiag en date du 23/08/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°3271 en date du 22/12/2014 en matière d'obligation d'Information Acqureur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques. Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par : - Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8	6 mois



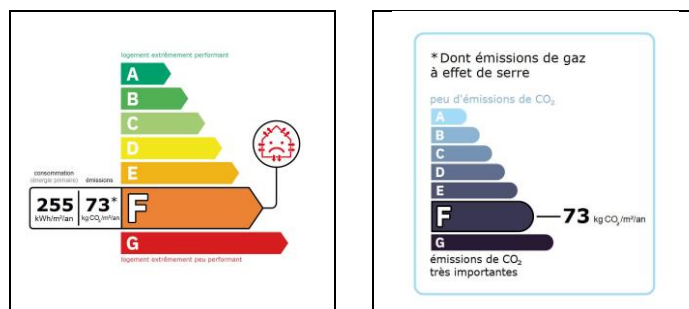
SARL SECURITE DANS L'HABITAT au capital de 52.000 € - Siret 50476124800039 - N° TVA : FR72504761248

Nos Agences :

3 Rue Joseph Cugnot - 17180 PERIGNY (Siège) / 30 Cours Paul Doumer - 17100 SAINTES

Tél. 05 46 43 21 63 - Mail : agence17@e-maïdiag.fr

(*) La durée de validité mentionnée est fonction des textes en vigueur le jour de la visite.
Ces durées sont amenées à évoluer suivant les législations.



Renouvellements : Pour tout renouvellement au-delà de la date de validité, une ré-intervention sur les lieux est Obligatoire*

*(sauf E.R.P. Etat des risques et Pollutions qui ne nécessite pas de nouvelle intervention sur les lieux)



Annexe – Assurance



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : **SECURITE DANS L'HABITAT**
Adresse ou Siège Social : 3 rue Joseph Cugnot 17180 PERIGNY

est titulaire d'un contrat d'assurance n°181.244.747, à effet du 01/02/2018, par l'intermédiaire de l'Agence ROYAN ATLANTIQUE, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de **Diagnostiqueur immobilier** :

Réalisation de diagnostics techniques immobiliers dans les domaines suivants :

- Constat de risques d'exposition au plomb,
- Diagnostic amiante (sous réserve de l'exclusion prévue à l'article 5 des Conventions Spéciales) y compris réalisation de dossiers techniques amiante (DTA) mais sans analyses ni préconisations de travaux
- Etat relatif à la présence de termites,
- Etat de l'installation intérieure de gaz,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Etat des risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique, avec utilisation éventuelle de la thermographie et ou de l'infiltrométrie.
- Etat des lieux (Loi SRU)
- Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité

La garantie est également accordée pour les prestations complémentaires et réglementaires suivantes :

- Etat parasite (autres que termites),
- Diagnostic d'assainissement et de repérage du radon et de la légionellose,
- Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées
- Diagnostic d'immeubles en copropriété, Détermination des millièmes de copropriété
- Métrage des bâtiments (CARREZ)
- Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif,
- Diagnostic humidité

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment:
- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

**La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Cette attestation est valable du 01/02/2022 au 30/01/2023**

Fait à ROYAN, le 3 février 2022
Pour Gan Assurances

Cabinet Romanelli Olivier
100, rue fort de royan - 17100 Royan
05 46 05 66 20 - royan@gan.fr
Orlas 19003072
Siren 852284322 - NAF 66222

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 177 – APE 6512Z
Siège social 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

3370-10530-092018



Annexe – Attestation sur l'honneur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **LOWE_KB_TL_260722_10875985** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : La Thibauderie 17800 PONS.

Nous soussignés, **Mr LANDAIS Thierry, Mr BALZAN Karl**, techniciens diagnostiqueurs pour la société **SARL SDH** attestons sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- ✓ Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste nos certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
DPE	Mr BALZAN Karl	I.Cert	CPDI4506	24/03/2023 (Date d'obtention : 25/03/2018)
Amiante	Mr BALZAN Karl	I.Cert	CPDI4506	17/09/2022 (Date d'obtention : 18/09/2017)
Termites	Mr BALZAN Karl	I.Cert	CPDI4506	30/10/2022 (Date d'obtention : 31/10/2017)
Gaz	Mr BALZAN Karl	I.Cert	CPDI4506	06/12/2022 (Date d'obtention : 07/12/2017)
Electricité	Mr BALZAN Karl	I.Cert	CPDI4506	19/11/2023 (Date d'obtention : 20/11/2018)
Plomb	Mr LANDAIS Thierry	I.Cert	CPDI4477	08/10/2022 (Date d'obtention : 09/10/2017)

- ✓ Que notre société a souscrit à une assurance (GAN n° 181.244.747 valable jusqu'au 30/01/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions.
- ✓ N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- ✓ Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à PERIGNY , le **23/08/2022**
Signatures des opérateurs de diagnostics




Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



Ordre de mission

Objet de la mission :

- | | | |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Surface Habitable) | <input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions | <input checked="" type="checkbox"/> Diag. Piscine | |

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Type : **Apporteur**
 Nom / Société : **PLC AVOCATS**
 Adresse : **24 Rue Godot de Mauroy 75009 PARIS 09**
 Téléphone : **01.47.66.59.89**
 Fax :
 Mail : **avocats@plcavocats.fr**

Désignation du propriétaire

Nom / Société : **M. LOWE Mark**
 Adresse : **La Thibauderie**
 CP : **17800**
 Ville : **PONS**
 Tel :
 Mail :

Désignation du ou des bâtiments

Adresse : **La Thibauderie**
 Code Postal : ... **17800**
 Ville : **PONS**
 Département : . **Charente-Maritime**
 Précision : **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

Mission

Personne à contacter (avec tel) : .. **M. LOWE**
 Type de bien à expertiser : **Habitation (maisons individuelles)**
 Catégorie du bien : **(IGH/ERP) Autres**
 Date du permis de construire : **< 1949**
 Section cadastrale : **Section cadastrale AZ,**
 Numéro de lot(s) : **Parcelle(s) n° 209/210//196/199,**
 Lots rattachés : Cave , Garage , Terrain , Autre
 Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**
 Autres informations : Ascenseur, Animaux
461.5 m2
 Remise des clefs : **Sur place**
 Date et heure de la visite : **22/08/2022 à 10 h 00** durée approximative **10 h 00**
 Précisions :

Administratif

Facturation : Propriétaire Donneur d'ordre Notaire
 Facturation adresse : **PLC AVOCATS - 24 Rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS 09**
 Destinataire(s) des rapports : Propriétaire Donneur d'ordre Notaire Agence
 Destinataire(s) adresse : **SELARL MORIN-RENARD - 15 17 Faubourg Taillebourg - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
 Destinataire(s) e-mail : **morin.renard.hj17@orange.fr; avocats@plcavocats.fr**
 Impératif de date :

Le vendeur se réserve la propriété des rapports désignés sur ce document, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.







Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : LOWE_KB_TL_260722_10875985
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201
Date du repérage : 22/08/2022
Heure d'arrivée : 10 h 00
Durée du repérage : 10 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Charente-Maritime**

Adresse : **La Thibauderie**

Commune : **17800 PONS**

Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n° 209/210//196/199

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:

17800 PONS (Information au 16/05/2022)

Niveau d'infestation fort

Arrêté préfectoral

Liste des arrêtés

27-janv-17 - Arrêté préfectoral - n°17-196

10-juin-02 - Arrêté préfectoral - 02-2012

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **M. LOWE Mark**

Adresse : **La Thibauderie 17800 PONS**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Apporteur

Nom et prénom : **PLC AVOCATS**

Adresse : **24 Rue Godot de Mauroy**

75009 PARIS 09

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Mr BALZAN Karl**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL SDH**

Adresse : **3 Rue Joseph Cugnot**

17180 PERIGNY

Numéro SIRET : **504 761 248 00039**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GAN**

Numéro de police et date de validité : **181.244.747 / 30/01/2023**

Certification de compétence **CPDI4506** délivrée par : **I.Cert**, le **31/10/2017**





D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Maison Sous-sol - Garage,	Maison Etage 1 - Palier 3,
Maison Sous-sol - Lingerie/Wc,	Maison Etage 1 - Chambre 1,
Maison Sous-sol - Palier,	Maison Etage 1 - Chambre 2,
Maison Sous-sol - Salle à manger,	Maison Etage 1 - Salle de bains 1,
Maison Sous-sol - Cuisine,	Maison Etage 1 - Chambre 3,
Maison Sous-sol - Dégagement 1,	Maison Etage 1 - Chambre 4,
Maison Sous-sol - Cave,	Maison Etage 1 - Palier 4,
Maison Sous-sol - Salle de sport,	Maison Etage 1 - Wc 2,
Maison Sous-sol - Abri de jardin,	Maison Etage 1 - Salle de bains 2,
Maison Rdc - Entrée/Salon 1,	Maison Etage 1 - Escalier 3,
Maison Rdc - Escalier 1,	Maison Etage 2 - Palier 5,
Maison Rdc - Dégagement 2,	Maison Etage 2 - Salle d'eau wc,
Maison Rdc - Wc 1,	Maison Etage 2 - Grenier,
Maison Rdc - Salon 2,	Maison Etage 2 - Chambre 5,
Maison Rdc - Palier 2,	Maison Etage 2 - Chambre 6,
Maison Rdc - Escalier 2,	Maison Etage 2 - Chambre 7,
Maison Rdc - Bureau 1,	Maison - Comble,
Maison Rdc - Salle à manger 2,	Annexe - Abri de jardin,
Maison Rdc - Salon 3,	Parties extérieures - Terrain

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Maison Sous-sol		
Garage	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie/Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à manger	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
Dégagement 1	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
Cave	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle de sport	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Tapis	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
Abri de jardin	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
Maison Rdc			
Entrée/Salon 1	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites	
Escalier 1	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Dégagement 2	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites		
Wc 1	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salon 2	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites	





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Palier 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier 2	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à manger 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison Etage 1		
Palier 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bains 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Plâtre peint, plâtre avec faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 4	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bains 2	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier 3	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison Etage 2		
Palier 5	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau wc	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Dalles plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente traditionnelle	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 7	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte(s) en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison		
Comble	Plafond - Charpente traditionnelle	Absence d'indices d'infestation de termites
Annexe		
Abri de jardin	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente traditionnelle	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

Parties extérieures du bâtiment visité	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Parties extérieures - Terrain	Sol - Terre, herbe, arbres, végétaux, bois au sol, souches	Absence d'indices d'infestation de termites



**E. – Catégories de termites en cause :**

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Maison - Comble	Les zones situées sous l'isolation (comble) n'ont pas été visitées par défaut d'accès/Pièces plafonnée sous rampants (éléments de charpente non contrôlé) Impossibilité d'investigation approfondie non destructive	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Maison	Les zones situées derrière meubles fixe ou mobile n'ont pas été visitées par défaut d'accès/Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.





H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

M. LOWE

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

**Les zones situées derrière meubles fixe ou mobile n'ont pas été visitées par défaut d'accès
Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès**

Les revêtements de sol sont collés

Pièces plafonnée sous rampants (éléments de charpente non contrôlé) Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Lambourde sous plancher non contrôlés

Les zones situées sous l'isolation (comble) n'ont pas été visitées par défaut d'accès Nous nous engageons, lors d'une autre visite, à compléter le diagnostic sur les zones ayant été rendues accessible

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



**I. - Constatations diverses :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Parties extérieures terrain, abord de la maison absence d'indices d'infestation de termites Indices d'infestation de vrillettes et de capricornes dans différents éléments en bois (solivage et charpente). Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation du bois (humidité) (Champignons lignivores)

Note : Les indices d'infestation **des autres agents de dégradation biologique du bois** sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)**

Visite effectuée le **22/08/2022**

Fait à **PONS**, le **22/08/2022**

Par : Mr BALZAN Karl





Annexe – Croquis de repérage



Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

L'ensemble des autres documents annexes sont disponibles dans le résumé de la présente mission.





Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)



Numéro de dossier : **LOWE_KB_TL_260722_10875985**
Date du repérage : **22/08/2022**

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires : Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s) : Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse : Rue : **La Thibauderie**
Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**
Code postal, ville :... **17800 PONS**
Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n° 209/210//196/199

Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**
Type de logement : **Maison d'habitation**
Fonction principale du bâtiment : **Habitation (maisons individuelles)**
Date de construction : **< 1949**

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) : Nom et prénom : **M. LOWE Mark**
Adresse : **La Thibauderie**
17800 PONS

Le donneur d'ordre : Nom et prénom : **PLC AVOCATS**
Adresse : **24 Rue Godot de Mauroy**
75009 PARIS 09

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Mr BALZAN Karl	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 18/09/2017 Échéance : 17/09/2022 N° de certification : CPDI4506

Raison sociale de l'entreprise : **SARL SDH** (Numéro SIRET : **504 761 248 00039**)
Adresse : **3 Rue Joseph Cugnot, 17180 PERIGNY**
Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN**
Numéro de police et date de validité : **181.244.747 / 30/01/2023**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : **23/08/2022**, remis au propriétaire le **23/08/2022**
Diffusion : **le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses**
Pagination : **le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 23 pages**





Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**



1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
Dalle de sol (Maison Etage 2 - Salle d'eau wc) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Maison	Les zones situées derrière meubles fixe ou mobile n'ont pas été visitées par défaut d'accès/Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Maison - Comble	Les zones situées sous l'isolation (comble) n'ont pas été visitées par défaut d'accès/Pièces plafonnée sous rampants (éléments de charpente non contrôlé) Impossibilité d'investigation approfondie non destructive	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse :

Numéro de l'accréditation Cofrac :



3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code de la santé publique.»
L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joint (tresses)
Vide-ordures	Joint (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
Bardages et façades légères	Bardeaux bitumineux
	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduites de fumée en amiante-ciment



3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Maison Sous-sol - Garage, Maison Sous-sol - Lingerie/Wc, Maison Sous-sol - Palier, Maison Sous-sol - Salle à manger, Maison Sous-sol - Cuisine, Maison Sous-sol - Dégagement 1, Maison Sous-sol - Cave, Maison Sous-sol - Salle de sport, Maison Sous-sol - Abri de jardin, Maison Rdc - Entrée/Salon 1, Maison Rdc - Escalier 1, Maison Rdc - Dégagement 2, Maison Rdc - Wc 1, Maison Rdc - Salon 2, Maison Rdc - Palier 2, Maison Rdc - Escalier 2, Maison Rdc - Bureau 1, Maison Rdc - Salle à manger 2, Maison Rdc - Salon 3,	Maison Etage 1 - Palier 3, Maison Etage 1 - Chambre 1, Maison Etage 1 - Chambre 2, Maison Etage 1 - Salle de bains 1, Maison Etage 1 - Chambre 3, Maison Etage 1 - Chambre 4, Maison Etage 1 - Palier 4, Maison Etage 1 - Wc 2, Maison Etage 1 - Salle de bains 2, Maison Etage 1 - Escalier 3, Maison Etage 2 - Palier 5, Maison Etage 2 - Salle d'eau wc, Maison Etage 2 - Grenier, Maison Etage 2 - Chambre 5, Maison Etage 2 - Chambre 6, Maison Etage 2 - Chambre 7, Maison - Comble, Annexe - Abri de jardin, Parties extérieures - Terrain
---	---

Localisation	Description
Maison Sous-sol - Garage	Sol Carrelage Mur Pierre Plafond Plâtre peint
Maison Sous-sol - Lingerie/Wc	Sol Carrelage Mur Pierre Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint
Maison Sous-sol - Palier	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en carrelage
Maison Sous-sol - Salle à manger	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en carrelage
Maison Sous-sol - Cuisine	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Porte(s) en bois peint Plinthes en carrelage
Maison Sous-sol - Dégagement 1	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Porte(s) en bois peint Plinthes en carrelage



Localisation	Description
Maison Sous-sol - Cave	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint
Maison Sous-sol - Salle de sport	Sol Tapis Mur Pierre Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint
Maison Sous-sol - Abri de jardin	Sol Carrelage Mur Pierre Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint
Maison Rdc - Entrée/Salon 1	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Rdc - Escalier 1	Sol Bois
Maison Rdc - Dégagement 2	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Rdc - Wc 1	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint
Maison Rdc - Palier 2	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Rdc - Salon 2	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Rdc - Escalier 2	Sol Bois
Maison Rdc - Bureau 1	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Rdc - Salle à manger 2	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint



Localisation	Description
Maison Rdc - Salon 3	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 1 - Palier 3	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 1 - Chambre 1	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 1 - Chambre 2	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 1 - Salle de bains 1	Sol Carrelage Mur Plâtre peint, plâtre avec faïence Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en carrelage
Maison Etage 1 - Chambre 3	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 1 - Chambre 4	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 1 - Palier 4	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 1 - Wc 2	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 1 - Salle de bains 2	Sol Carrelage Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en carrelage
Maison Etage 1 - Escalier 3	Sol Bois



Localisation	Description
Maison Etage 2 - Palier 5	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 2 - Salle d'eau wc	Sol Dalles plastique Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en carrelage
Maison Etage 2 - Grenier	Sol Parquet Mur Pierre Plafond Charpente traditionnelle Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint
Maison Etage 2 - Chambre 5	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 2 - Chambre 6	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison Etage 2 - Chambre 7	Sol Parquet Mur Plâtre peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois peint Porte(s) en bois peint Plinthes en bois peint
Maison - Comble	Plafond Charpente traditionnelle
Annexe - Abri de jardin	Sol Béton Mur Bois Plafond Charpente traditionnelle
Parties extérieures - Terrain	Sol Terre, herbe, arbres, végétaux, bois au sol, souches

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant



4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : **13/07/2022**
 Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : **22/08/2022**
 Heure d'arrivée : **10 h 00**
 Durée du repérage : **10 h 00**
 Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : **M. LOWE**

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Remarques :

Les zones situées derrière meubles fixe ou mobile n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Les revêtements de sol sont collés

Pièces plafonnée sous rampants (éléments de charpente non contrôlé) Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Lambourde sous plancher non contrôlés

Les zones situées sous l'isolation (comble) n'ont pas été visitées par défaut d'accès. Nous nous engageons, lors d'une autre visite, à compléter le diagnostic sur les zones ayant été rendues accessibles.

Article Norme	Article Rapport	Intitulé	Information relative aux conditions spécifiques du repérage
5.1.2 Défaut d'accessibilité	Page 2 Article 1.2	Locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants n'ayant pu être visités	Si des parties n'ont pu être visitées, se référer à l'article du rapport.

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. – Résultats détaillés du repérage**5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires** (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Maison Etage 2 - Salle d'eau wc	<u>Identifiant: ZPSO-001</u> <u>Description: Dalle de sol</u> <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP: B</u>	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau non dégradé Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe 7.4 de ce présent rapport

** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse



Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **PONS**, le **22/08/2022**

Par : Mr **BALZAN Karl**



ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° LOWE_KB_TL_260722_10875985

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

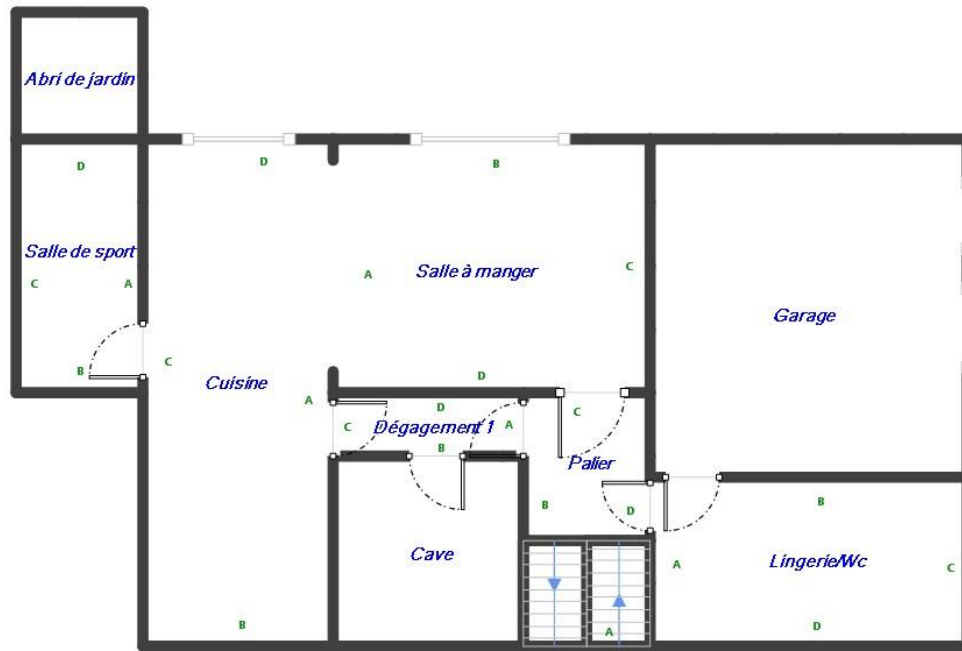


7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SARL SDH, auteur : Mr BALZAN Karl
Dossier n° LOWE_KB_TL_260722_10875985 du 23/08/2022
Adresse du bien : La Thibauderie 17800 PONS





Maison Sous-sol

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SARL SDH, auteur : Mr BALZAN Karl
Dossier n° LOWE_KB_TL_260722_10875985 du 23/08/2022
Adresse du bien : La Thibauderie 17800 PONS





Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SARL SDH, auteur : Mr BALZAN Karl
Dossier n° LOWE_KB_TL_260722_10875985 du 23/08/2022
Adresse du bien : La Thibauderie 17800 PONS



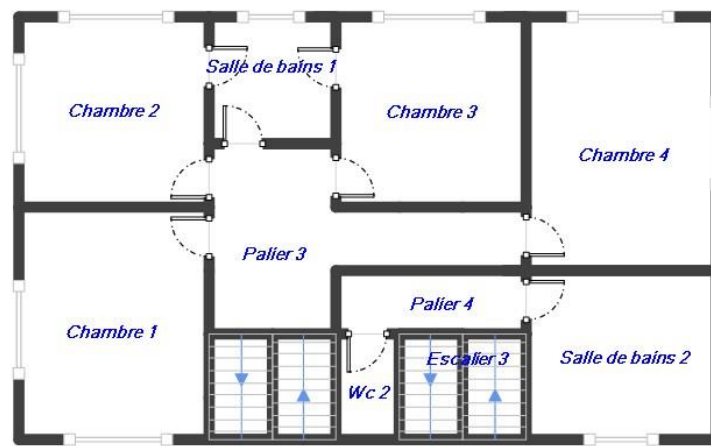


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SARL SDH, auteur : Mr BALZAN Karl
Dossier n° LOWE_KB_TL_260722_10875985 du 23/08/2022
Adresse du bien : La Thibauderie 17800 PONS



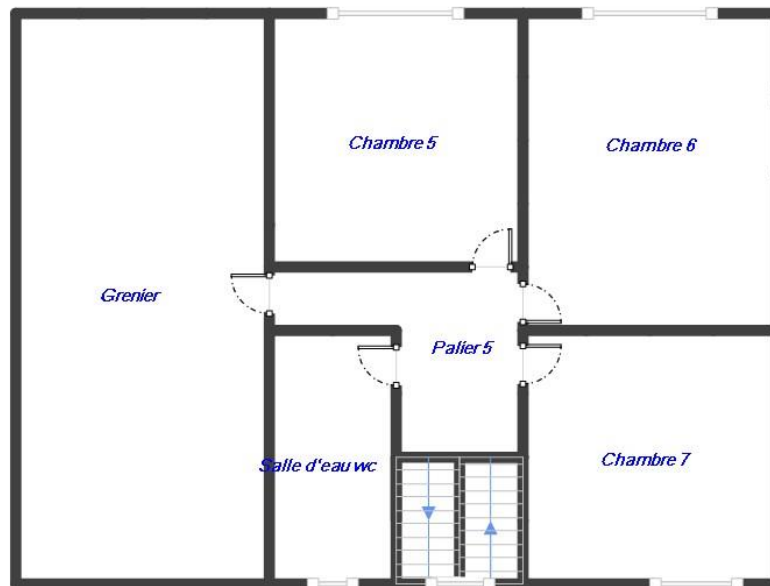


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SARL SDH, auteur : Mr BALZAN Karl
Dossier n° LOWE_KB_TL_260722_10875985 du 23/08/2022
Adresse du bien : La Thibauderie 17800 PONS



Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire : M. LOWE Mark Adresse du bien : La Thibauderie 17800 PONS
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : Maison Etage 2 - Salle d'eau wc Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol Localisation sur croquis : Oui
--	---

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible



7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

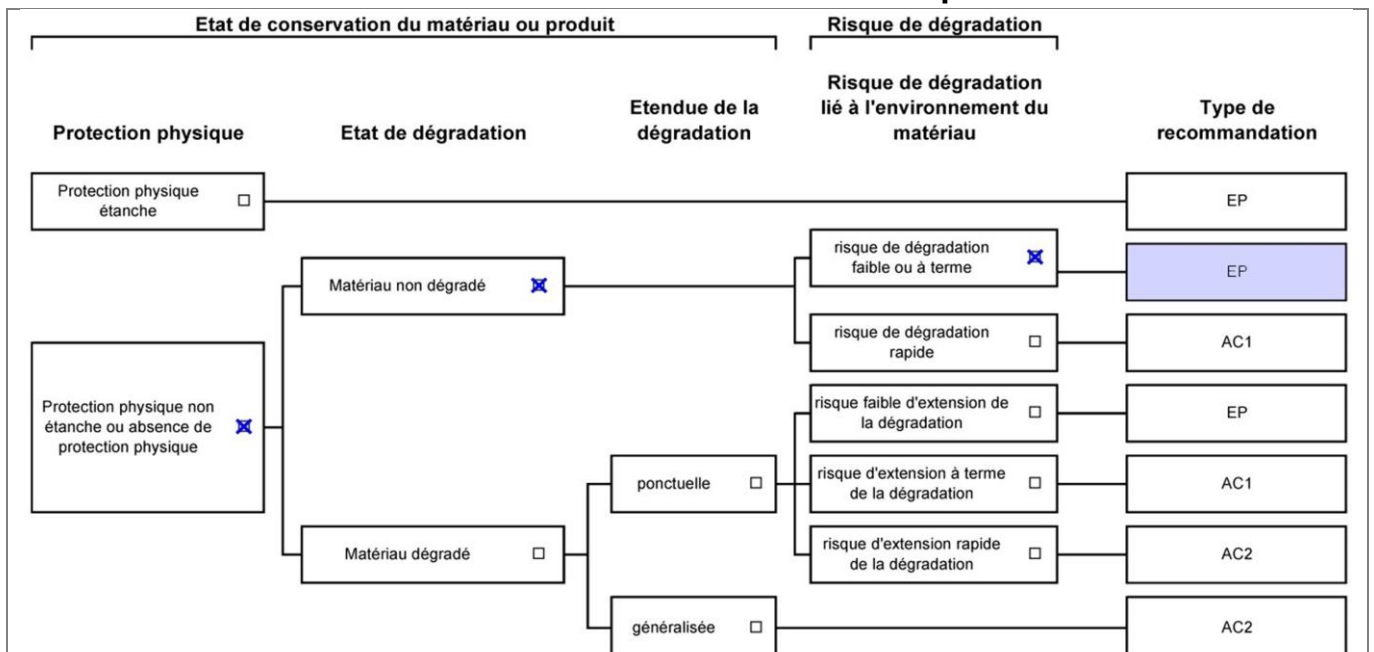
1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
<p>1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou</p> <p>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou</p> <p>3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.</p>	<p>1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou</p> <p>2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).</p>	<p>1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou</p> <p>2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.</p>

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.</p>

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B



Dossier n° LOWE_KB_TL_260722_10875985

Date de l'évaluation : 22/08/2022

Bâtiment / local ou zone homogène : Maison Etage 2 - Salle d'eau wc

Identifiant Matériau : ZPSO-001

Matériau : Dalle de sol

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...



7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrément ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrément inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrément dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. **Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. **Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. **Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrément est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.



7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.



4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents
**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS****ATTESTATION D'ASSURANCE**

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au
8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : **SECURITE DANS L'HABITAT**
Adresse ou Siège Social : 3 rue Joseph Cugnot 17180 PERIGNY

est titulaire d'un contrat d'assurance n°181.244.747, à effet du 01/02/2018, par l'intermédiaire de
l'Agence ROYAN ATLANTIQUE, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de
ses activités de **Diagnosticteur immobilier** :

Réalisation de diagnostics techniques immobiliers dans les domaines suivants :

- Constat de risques d'exposition au plomb,
- Diagnostic amiante (sous réserve de l'exclusion prévue à l'article 5 des Conventions Spéciales) y compris réalisation de dossiers techniques amiante (DTA) mais sans analyses ni préconisations de travaux
- Etat relatif à la présence de termites,
- Etat de l'installation intérieure de gaz,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Etat des risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique, avec utilisation éventuelle de la thermographie et ou de l'infiltrométrie.
- Etat des lieux (Loi SRU)
- Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité

La garantie est également accordée pour les prestations complémentaires et réglementaires suivantes :

- Etat parasitaire (autres que termites),
- Diagnostic d'assainissement et de repérage du radon et de la légionellose,
- Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées
- Diagnostic d'immeubles en copropriété, Détermination des millièmes de copropriété
- Métrage des bâtiments (CARREZ)
- Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif,
- Diagnostic humidité

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment:
- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

**La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Cette attestation est valable du 01/02/2022 au 30/01/2023**

Fait à ROYAN, le 3 février 2022
Pour Gan Assurances

Cabinet Romanelli Olivier
18b, rue Ferdinand Chasse - 17100 Royan
05 46 05 66 20 - royan@gan.fr
Dias 19068072
Siren 852284322 - NAF 6622Z

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 777 – APE 6512Z
Siège social 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
En reprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest – CS 12459 – 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamations@gan.fr

3370-10530-09/2018



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2217E1891356E
Etabli le : 23/08/2022
Valable jusqu'au : 22/08/2032

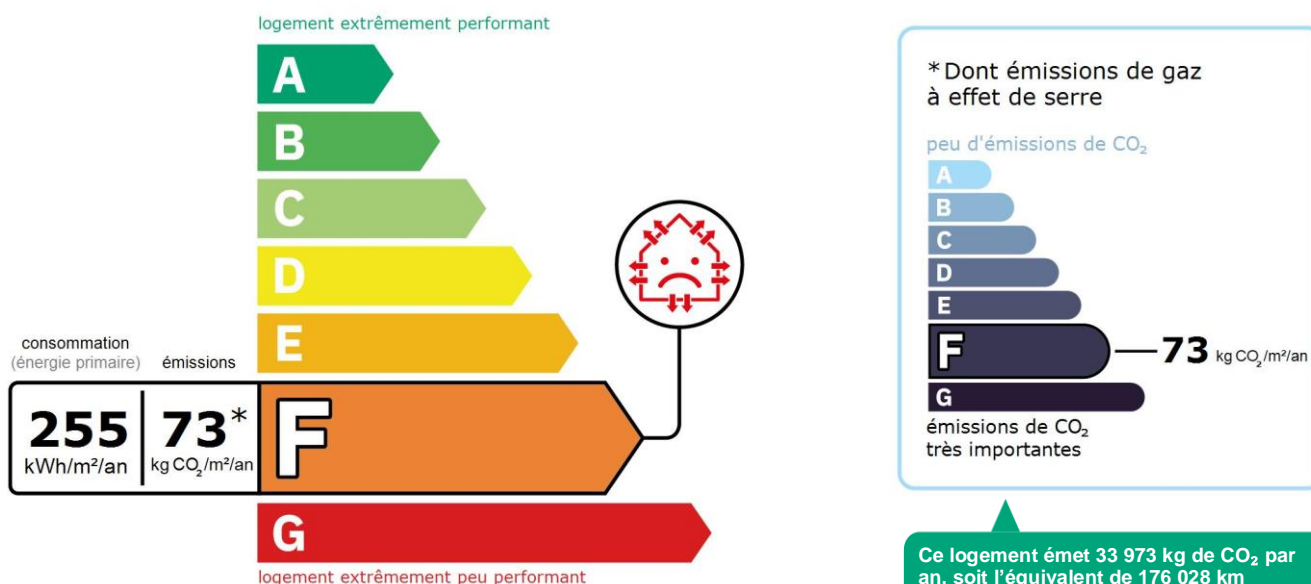
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : **La Thibauderie**
17800 PONS
Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **461.5 m²**

Propriétaire : M. LOWE Mark
Adresse : La Thibauderie 17800 PONS

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 33 973 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 176 028 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **8 940 €** et **12 140 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

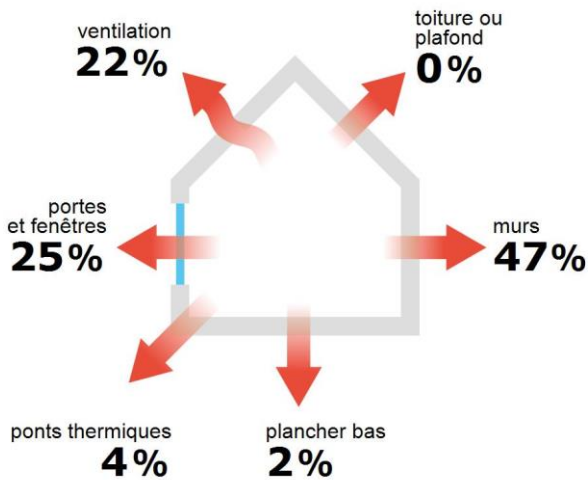
Informations diagnostiqueur

SARL SDH
3 Rue Joseph Cugnot
17180 PERIGNY
tel : 05 46 43 21 63

Diagnostiqueur : Mr BALZAN Karl
Email : agence17@e-maidiag.fr
N° de certification : CPDI4506
Organisme de certification : I.Cert



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

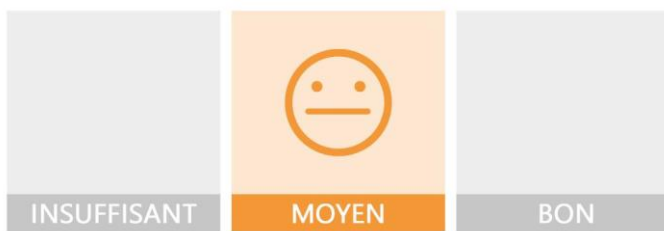


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie










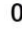






réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Fioul	103 613 (103 613 é.f.)	entre 8 050 € et 10 900 €	 90 %
 eau chaude	 Electrique	9 773 (4 249 é.f.)	entre 620 € et 850 €	 7 %
 refroidissement				 0 %
 éclairage	 Electrique	2 048 (890 é.f.)	entre 130 € et 180 €	 1 %
 auxiliaires	 Electrique	2 345 (1 020 é.f.)	entre 140 € et 210 €	 2 %
énergie totale pour les usages recensés :		117 779 kWh (109 772 kWh é.f.)	entre 8 940 € et 12 140 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 262ℓ par jour.

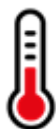
é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -20% sur votre facture **soit -2 404€ par an**

Astuces

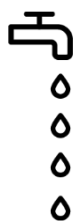
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 262ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

108ℓ consommés en moins par jour, c'est -24% sur votre facture **soit -226€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie


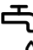



: www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	<p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 70 cm donnant sur une paroi enterrée</p> <p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 70 cm donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation</p> <p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 70 cm donnant sur l'extérieur</p> <p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 70 cm donnant sur un garage</p> <p>Cloison de plâtre donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation</p>	insuffisante
 Plancher bas	Plancher inconnu donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé	très bonne
 Portes et fenêtres	<p>Porte(s) autres précédée d'un SAS</p> <p>Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets battants bois</p> <p>Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants pvc</p> <p>Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants pvc</p> <p>Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec jalousie accordéon</p> <p>Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets roulants pvc</p> <p>Fenêtres battantes bois, simple vitrage sans protection solaire</p>	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle fioul standard installée entre 1991 et 2015. Emetteur(s): radiateur monotube sans robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 300 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



Chauffe-eau

Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).



Eclairage

Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.



Isolation

Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.



Radiateur

Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe.
Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Purger les radiateurs s'il y a de l'air.



Ventilation

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.







Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels



Montant estimé : 54400 à 81600€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 39800 à 59700€

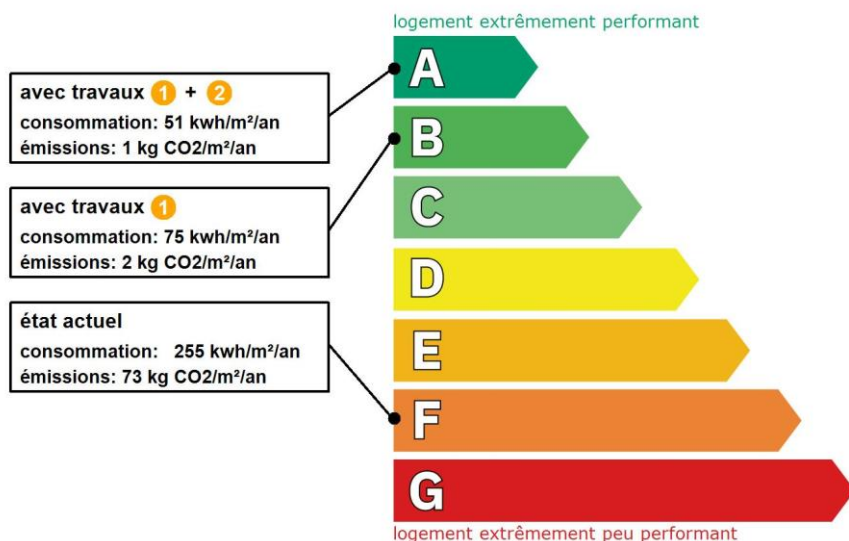
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$
 Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire	

Commentaires :

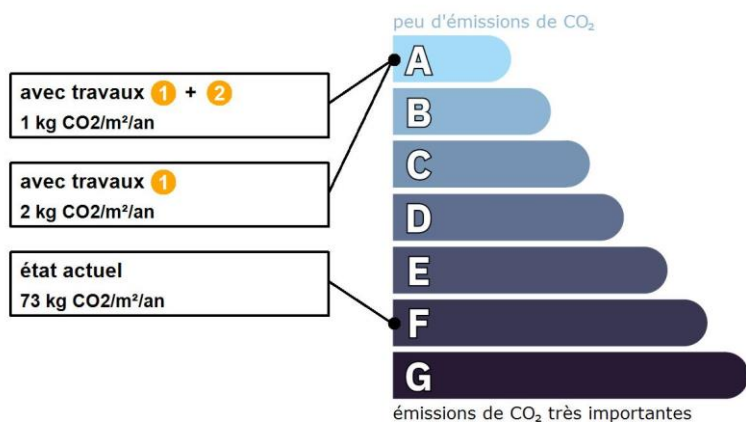
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]**

Référence du DPE : **LOWE_KB_TL_260722_10875985**

Date de visite du bien : **22/08/2022**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n° 209/210//196/199**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

(Estimée en fonction de la date de construction)

(Estimée en fonction de la date des travaux)








(Estimée en fonction de l'épaisseur de l'isolation)

(Estimée en fonction de la marque de l'appareil)

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	 Donnée en ligne	14 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	461,5 m²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	4
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	3.5 m






Enveloppe


















































Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Mur 1 Nord	Surface du mur	 Observé / mesuré	11,1 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	une paroi enterrée
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré	70 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 2 Nord	Surface du mur	 Observé / mesuré	12,5 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré	70 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 3 Sud	Surface du mur	 Observé / mesuré	23,6 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré	70 cm
Isolation	 Observé / mesuré	inconnue	


































Mur 4 Est	Année de construction/rénovation	✘	Valeur par défaut	1989 - 2000
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	7,5 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	une paroi enterrée
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	70 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✘	Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 5 Est	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	15,7 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	70 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
Mur 6 Ouest	Année de construction/rénovation	✘	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	23,2 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	23,2 m²
	Etat isolation des parois Aiu	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	30 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	70 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
Mur 7 Nord	Année de construction/rénovation	✘	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	74,4 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	70 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
Mur 8 Sud	Année de construction/rénovation	✘	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	74,4 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	70 cm
Mur 9 Est	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✘	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	38,4 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
Mur 10 Ouest	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	70 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✘	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	41 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 11 Nord	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	70 cm



















































	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 12 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	41 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	70 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 13 Est	Surface du mur		Observé / mesuré	38 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	70 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 14 Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré	38 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	70 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 15 Nord	Surface du mur		Observé / mesuré	41 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	70 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 16 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	41 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	70 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
Mur 17 Est	Surface du mur		Observé / mesuré	38 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation
	Matériau mur		Observé / mesuré	Cloison de plâtre
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
	Mur 18 Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré
Type de local adjacent			Observé / mesuré	l'extérieur
Matériau mur			Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur			Observé / mesuré	70 cm
Isolation			Observé / mesuré	inconnue
Année de construction/rénovation			Valeur par défaut	Avant 1948
Plancher	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	79,5 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	60 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	150.5 m²
	Type de pb		Observé / mesuré	Plancher inconnu
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	inconnue












































	Année de construction/rénovation	✘	Valeur par défaut	Avant 1948
Plafond	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	79,5 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	✘	Valeur par défaut	Avant 1948
Fenêtre 1 Nord	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	0,6 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	2,47 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Sud
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 3 Nord	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	6,3 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Nord
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 4 Nord	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	2,5 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Nord













	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Jalousie accordéon
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 5 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	16,2 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 8 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 6 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 8 Sud
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 7 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	9,15 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 9 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	

Fenêtre 8 Ouest	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	 Observé / mesuré	6,9 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 10 Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain		
Fenêtre 9 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,1 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 10 Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain		
Fenêtre 10 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré	11,04 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 11 Nord	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 11 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,76 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 11 Nord
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Nord	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes	








	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 12 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	14,95 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 12 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 13 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 13 Est
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 14 Ouest		Surface de baies	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 14 Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 15 Nord	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur 15 Nord
Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord

	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 16 Sud	Surface de baies	 Observé / mesuré	4 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 16 Sud	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 17 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	2 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 18 Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Ouest	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre Sud		Surface de baies	 Observé / mesuré	5,63 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 3 Sud
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)	



























	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte 1	Surface de porte	 Observé / mesuré	2,15 m ²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 6 Ouest	
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un garage	
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	23,2 m ²	
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé	
	Surface Aue	 Observé / mesuré	30 m ²	
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé	
	Nature de la menuiserie	 Observé / mesuré	Toute menuiserie	
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte précédée d'un SAS	
	Présence de joints d'étanchéité	 Observé / mesuré	non	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Porte 2	Surface de porte	 Observé / mesuré	2,15 m ²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur 5 Est
Type de local adjacent		 Observé / mesuré	l'extérieur	
Nature de la menuiserie		 Observé / mesuré	Toute menuiserie	
Type de porte		 Observé / mesuré	Porte précédée d'un SAS	
Présence de joints d'étanchéité		 Observé / mesuré	non	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 1 Nord	
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,2 m	
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
Pont Thermique 2 (négligé)	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Fenêtre 2 Sud	
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6,3 m	
Pont Thermique 3 (négligé)	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Porte-fenêtre Sud	
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue	
Pont Thermique 4	Longueur du PT	 Observé / mesuré	9,5 m	
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm	
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Porte 1	
Pont Thermique 5	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,3 m	
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte 2	
Pont Thermique 6	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue	
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	17,1 m	
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur 7 Nord / Fenêtre 3 Nord	

	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 7	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 7 Nord / Fenêtre 4 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 8	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 8 Sud / Fenêtre 5 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	17,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 9	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 8 Sud / Fenêtre 6 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	16 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 10	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 9 Est / Fenêtre 7 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	13,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 11	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 10 Ouest / Fenêtre 8 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	8,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 12	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 10 Ouest / Fenêtre 9 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 13	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 11 Nord / Fenêtre 10 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	23,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 14	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 11 Nord / Fenêtre 11 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	10,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 15	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 12 Sud / Fenêtre 12 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	25,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 16	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 13 Est / Fenêtre 13 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	15,3 m

	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 17	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 14 Ouest / Fenêtre 14 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	12,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 18	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 15 Nord / Fenêtre 15 Nord
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	10,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 19	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 16 Sud / Fenêtre 16 Sud
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	10 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 20	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 18 Ouest / Fenêtre 17 Ouest
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 21 (négligé)	Type PT		Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plafond
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,4 m
Pont Thermique 22	Type PT		Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,4 m
Pont Thermique 23 (négligé)	Type PT		Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plafond
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5 m
Pont Thermique 24	Type PT		Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5 m
Pont Thermique 25 (négligé)	Type PT		Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plafond
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	9,4 m
Pont Thermique 26	Type PT		Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	9,4 m
Pont Thermique 27 (négligé)	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plafond
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	3 m
Pont Thermique 28	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	3 m
Pont Thermique 29 (négligé)	Type PT		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plafond
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,3 m
Pont Thermique 30	Type PT		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	inconnue / inconnue

Pont Thermique 31 (négligé)	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6,3 m
	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Plafond
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	9,3 m
Pont Thermique 32	Type PT	 Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Plancher
	Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	9,3 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 4
	Type générateur	 Observé / mesuré Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
	Année installation générateur	 Valeur par défaut 1991
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)	 Observé / mesuré non
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	 Observé / mesuré non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré non
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur monotube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	 Observé / mesuré supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré 2000 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	 Observé / mesuré central
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 4
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	 Valeur par défaut 1991
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
	Type de distribution	 Observé / mesuré production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	 Observé / mesuré accumulation
	Volume de stockage	 Observé / mesuré 300 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses :

(Estimée en fonction de la date de construction)

(Estimée en fonction de la date des travaux)

(Estimée en fonction de l'épaisseur de l'isolation)

(Estimée en fonction de la marque de l'appareil)

Notes :Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL SDH 3 Rue Joseph Cugnot 17180 PERIGNY

Tél. : 05 46 43 21 63 - N°SIREN : 504 761 248 - Compagnie d'assurance : GAN n° 181.244.747



Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : LOWE_KB_TL_260722_10875985
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 22/08/2022

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Charente-Maritime**
Adresse : **La Thibauderie**
Commune : **17800 PONS**
Section cadastrale AZ, Parcelle(s)
n° 209/210//196/199
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
PLC AVOCATS
24 Rue Godot de Mauroy
75009 PARIS 09

Propriétaire :
M. LOWE Mark
La Thibauderie
17800 PONS

Le CREP suivant concerne :

X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>

L'occupant est :

Le propriétaire

Nom de l'occupant, si différent du propriétaire

Mr MOTTA Euce Stéphane

Présence et nombre d'enfants mineurs,
dont des enfants de moins de 6 ans

NON

Nombre total :

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat
N° de certificat de certification
Nom de l'organisme de certification
Organisme d'assurance professionnelle
N° de contrat d'assurance
Date de validité

Mr LANDAIS Thierry
CPDI4477 ie 09/10/2017
I.Cert
GAN
181.244.747
30/01/2023

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil
Nature du radionucléide
Date du dernier chargement de la source
Activité à cette date et durée de vie de la source

PROTEC
LPA 1 / 3072
57 Co
27/12/2019
444 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	510	40	204	0	244	22
%	100	8 %	40 %	0 %	48 %	4 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par Mr LANDAIS Thierry le 22/08/2022 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.



**Sommaire**

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.1 L'appareil à fluorescence X	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
3. Méthodologie employée	5
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	5
3.2 Stratégie de mesurage	5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5
4. Présentation des résultats	6
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	22
6.1 Classement des unités de diagnostic	22
6.2 Recommandations au propriétaire	22
6.3 Commentaires	22
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	22
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	23
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	24
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	25
8.1 Textes de référence	25
8.2 Ressources documentaires	25
9. Annexes	26
9.1 Notice d'Information	26
9.2 Illustrations	26
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	26

Nombre de pages de rapport : 26**Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 1



1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	PROTEC	
Modèle de l'appareil	LPA 1	
N° de série de l'appareil	3072	
Nature du radionucléide	57 Co	
Date du dernier chargement de la source	27/12/2019	Activité à cette date et durée de vie : 444 MBq
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T170298	Nom du titulaire/signataire NEVEUX Emmanuel
	Date d'autorisation/de déclaration 11/03/2017	Date de fin de validité (si applicable) Régime déclaratif - Pas de date limite
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	NEVEUX Emmanuel	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	NEVEUX Emmanuel	

Étalon : **PROTEC; RM0001 ; 1,0 mg/cm² +/- 0,1 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	22/08/2022	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	671	22/08/2022	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.





2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	La Thibauderie 17800 PONS
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maisons individuelles) Ensemble de la propriété
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n° 209/210//196/199
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	M. LOWE Mark La Thibauderie 17800 PONS
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	22/08/2022
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

Maison Sous-sol - Garage,	Maison Etage 1 - Palier 3,
Maison Sous-sol - Lingerie/Wc,	Maison Etage 1 - Chambre 1,
Maison Sous-sol - Palier,	Maison Etage 1 - Chambre 2,
Maison Sous-sol - Salle à manger,	Maison Etage 1 - Salle de bains 1,
Maison Sous-sol - Cuisine,	Maison Etage 1 - Chambre 3,
Maison Sous-sol - Dégagement 1,	Maison Etage 1 - Chambre 4,
Maison Sous-sol - Cave,	Maison Etage 1 - Palier 4,
Maison Sous-sol - Salle de sport,	Maison Etage 1 - Wc 2,
Maison Sous-sol - Abri de jardin,	Maison Etage 1 - Salle de bains 2,
Maison Rdc - Entrée/Salon 1,	Maison Etage 1 - Escalier 3,
Maison Rdc - Escalier 1,	Maison Etage 2 - Palier 5,
Maison Rdc - Dégagement 2,	Maison Etage 2 - Salle d'eau wc,
Maison Rdc - Wc 1,	Maison Etage 2 - Grenier,
Maison Rdc - Salon 2,	Maison Etage 2 - Chambre 5,
Maison Rdc - Palier 2,	Maison Etage 2 - Chambre 6,
Maison Rdc - Escalier 2,	Maison Etage 2 - Chambre 7,
Maison Rdc - Bureau 1,	Maison - Comble,
Maison Rdc - Salle à manger 2,	Annexe - Abri de jardin,
Maison Rdc - Salon 3,	Parties extérieures - Terrain

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Maison Sous-sol - Garage (Non concerné par le CREP), Maison Sous-sol - Cave (Non concerné par le CREP), Maison Sous-sol - Abri de jardin (Non concerné par le CREP), Maison Rdc - Escalier 1 (Non concerné par le CREP), Maison Rdc - Escalier 2 (Non concerné par le CREP), Maison Etage 1 - Escalier 3 (Non concerné par le CREP), Maison Etage 2 - Grenier (Non concerné par le CREP), Maison - Comble (Non concerné par le CREP), Annexe - Abri de jardin (Non concerné par le CREP), Parties extérieures - Terrain (Non concerné par le CREP)





3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g





4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Palier	23	4 (17 %)	6 (26 %)	-	13 (57 %)	-
Lingerie wc	19	4 (21 %)	1 (5 %)	-	14 (74 %)	-
Dégagement 1	12	1 (8 %)	5 (42 %)	-	6 (50 %)	-
Cuisine	19	4 (21 %)	7 (37 %)	-	8 (42 %)	-
Salle à manger	11	2 (18 %)	9 (82 %)	-	-	-
Salle de Sport	19	4 (21 %)	1 (5 %)	-	14 (74 %)	-
Palier 2	12	1 (8 %)	5 (42 %)	-	6 (50 %)	-
Bureau	24	7 (29 %)	4 (17 %)	-	13 (54 %)	-
Dégagement 2	20	5 (25 %)	5 (25 %)	-	10 (50 %)	-
Entrée Salon	20	2 (10 %)	6 (30 %)	-	12 (60 %)	-
Salon 2	19	1 (5 %)	18 (95 %)	-	-	-
Salon 3	15	1 (6,7 %)	10 (66,8 %)	-	4 (26,7 %)	-
WC	15	-	5 (33 %)	-	10 (67 %)	-
Salle à manger 2	23	-	7 (30 %)	-	16 (70 %)	-
Pièce 3	29	-	10 (34,5 %)	-	18 (62,1 %)	1 (3,4 %)
Chambre 1	20	-	8 (40 %)	-	12 (60 %)	-
Chambre 2	20	-	7 (35 %)	-	9 (45 %)	4 (20 %)
Salle de bains	17	1 (6 %)	6 (35 %)	-	7 (41 %)	3 (18 %)
Chambre 3	16	-	8 (50 %)	-	4 (25 %)	4 (25 %)
Chambre 4	20	-	7 (35 %)	-	9 (45 %)	4 (20 %)
Palier 4	17	-	6 (35 %)	-	10 (59 %)	1 (6 %)
WC 2	14	1 (7 %)	5 (36 %)	-	6 (43 %)	2 (14 %)
Salle de bains 2	24	1 (4,2 %)	8 (33,3 %)	-	14 (58,3 %)	1 (4,2 %)
palier 5	18	-	11 (61 %)	-	7 (39 %)	-





	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Salle d'eau / WC	12	1 (8 %)	9 (75 %)	-	2 (17 %)	-
Chambre 5	17	-	10 (59 %)	-	7 (41 %)	-
Chambre 6	20	-	11 (55 %)	-	7 (35 %)	2 (10 %)
Chambre 7	15	-	9 (60 %)	-	6 (40 %)	-
TOTAL	510	40 (8 %)	204 (40 %)	-	244 (48 %)	22 (4 %)

Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 23 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
3						0,0			
4						0,0			
5	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
6						0,0			
7	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
8						0,0			
9	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
10						0,0			
11	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
-	0	Plinthe	Faïence	<Aucun>		-		NM	
12	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
13	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
14	C	Porte ouvrant	Bois	Peinture		6,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
15	C	Porte cadre	Bois	Peinture		8,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
16	D	Porte cadre	Bois	Peinture		8,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
17	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,1	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
18	A	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
19	A	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		0,0	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
20						8,4			
21	A	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
22	A	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		6,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
23	A	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
24	A	Fenêtre embrasure	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
25	A	Fenêtre allège	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	A	Marches	Bois	<Aucun>		-		NM	
-	A	Contremarches	Bois	<Aucun>		-		NM	
26	A	Barreaudage	Métal	Peinture		6,8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	A	Rampe	Bois	<Aucun>		-		NM	

Lingerie wc

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
-	B	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
-	C	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
-	D	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
27	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
28						0,0			
29	A	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
30	A	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
31	B	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
32	B	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
33	B	Porte cadre ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
34	B	Porte ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
35	C	Fenêtre cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
36	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
37	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
38	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
39	D	Fenêtre cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
40	D	Fenêtre ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
41	D	Fenêtre cadre ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	





42	D	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
----	---	---------------------	------	--------------	--	-----	-----------------------------------	---	--

Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
43	A	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
44						0,0			
45						0,0			
46	B	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
47						0,0			
48	C	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
49						0,0			
50	D	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
51						0,0			
52	0	Plafond	Platre	Papier peint		0,0		0	
-	0	Plinthe	Faïence	<Aucun>		-		NM	
53	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
54	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
55	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
56	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
57	C	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
58	C	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
-	B	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
-	C	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
59	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
60						0,0			
61	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
62						0,0			
63						0,0			
64	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
65	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
66	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
67	C	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
68	C	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
69	C	Porte cadre ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
70	C	Porte ouvrant ext	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
71	C	Porte cadre 2	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
72	C	Porte ouvrant 2	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
73	D	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
74						0,0			
75	D	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
76						0,0			
77	D	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
78						0,0			
79	D	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	
80						0,0			
-	D	Fenêtre volet	PVC	<Aucun>		-		NM	

Salle à manger

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
81	A	Mur	Enduit	Peinture		0,0		0	
82						0,0			
83	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
84						0,0			
85	C	Mur	Enduit	Peinture		0,0		0	
86						0,0			
87	D	Mur	Enduit	Peinture		0,0		0	
88						0,0			
89	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
90						0,0			
-	0	Plinthe	Faïence	<Aucun>		-		NM	
91	B	Porte cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
92						0,0			
93	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
94						0,0			
95	B	Porte cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
96						0,0			
97	B	Porte ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	
98						0,0			
-	B	Porte volet	PVC	<Aucun>		-		NM	





Salle de Sport

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
-	B	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
-	C	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
-	D	Mur	Pierre	<Aucun>		-		NM	
99	D	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
100						0,0			
101	A	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
102	A	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
103	D	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
104	D	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
105	D	Porte cadre ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
106	D	Porte ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
107	B	Fenêtre cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
108	B	Fenêtre ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
109	B	Fenêtre cadre ext	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
110	B	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
111	C	Fenêtre cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
112	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
113	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
114	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Palier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
115	A	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
116						0,0			
117						0,0			
118						0,0			
119	B	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
120						0,0			
121	D	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
122						0,0			
123	0	Plafond	Platre	Papier peint		0,0		0	
124						0,0			
-	0	Plinthe	Faïence	<Aucun>		-		NM	
125	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
126	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
127	C	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
128	C	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
129	D	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
130	D	Polystyrène	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 24 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
131	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
132						0,0			
133						0,0			
134						0,0			
135	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
136						0,0			
137	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
138						0,0			
-	0	Plafond	Bois	<Aucun>		-		NM	
-	0	Plinthe	Bois	<Aucun>		-		NM	
139	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
140	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
141	C	Porte embrasure	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	C	Porte cadre	PVC	<Aucun>		-		NM	
-	C	Porte ouvrant	PVC	<Aucun>		-		NM	
-	C	Porte cadre ext	PVC	<Aucun>		-		NM	
-	C	Porte ouvrant ext	PVC	<Aucun>		-		NM	
-	C	Porte volet	PVC	<Aucun>		-		NM	





142	D	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
143	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
144	D	Porte cadre ext	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
145	D	Porte ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
146	D	Porte volet	Métal	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
147	D	Fenêtre volet	Métal	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
148	D	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
149	D	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
150	D	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
151	D	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
152	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
153						0,0			
154	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
155						0,0			
156	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
157						0,0			
158	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
159						0,0			
160	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
161						0,0			
162	0	Plinthe	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
163	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
164	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	A	Porte cadre 2	Bois	<Aucun>		-		NM	
-	A	Porte ouvrant 2	Bois	<Aucun>		-		NM	
165	C	Porte cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
166	C	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
167	C	Porte cadre 2	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
168	C	Porte ouvrant 2	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
169	D	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
170	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	A	Marches	Bois	<Aucun>		-		NM	
-	A	Contremarches	Bois	<Aucun>		-		NM	
-	A	Rampe	Bois	<Aucun>		-		NM	
171	B	Cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Entrée Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
172	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
173						0,0			
174	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
175						0,0			
176	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
177						0,0			
178	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
179						0,0			
180	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
181						0,0			
182	0	Plinthe	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
183	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
184	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	A	Porte cadre ext	Bois	<Aucun>		-		NM	
-	A	Porte ouvrant ext	Bois	<Aucun>		-		NM	
185	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
186	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
187	C	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
188	C	Porte cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
189	C	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
190	C	Porte cadre ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
191	C	Porte ouvrant ext	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
192	C	Porte volet	Bois	Peinture		0,0		0	
193						0,0			





194	D	Porte cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
195	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Salon 2

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
196	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
197						0,0			
198	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
199						0,0			
200	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
201						0,0			
202	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
203						0,0			
204	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
205						0,0			
206	0	Plinthe	Bois	Peinture		0,0		0	
207						0,0			
208	A	Porte cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
209						0,0			
210	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
211						0,0			
212	A	Porte cadre 2	Bois	Peinture		0,0		0	
213						0,0			
214	A	Porte ouvrant 2	Bois	Peinture		0,0		0	
215						0,0			
216	B	Porte cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
217						0,0			
218	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
219						0,0			
220	C	Porte ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
221						0,0			
222	C	Porte cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
223						0,0			
224	C	Porte cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
225						0,0			
226	C	Porte ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	
227						0,0			
-	C	Porte volet	PVC	<Aucun>		-		NM	
228	D	Porte cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
229						0,0			
230	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
231						0,0			

Salon 3

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
232	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
233						0,0			
234	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
235						0,0			
236	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
237						0,0			
238	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
239						0,0			
240	A	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
241						0,0			
242	A	Plinthe	Bois	Peinture		0,0		0	
243						0,0			
244	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
245	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
246	A	Porte cadre 2	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
247	A	Porte ouvrant 2	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
248	D	Porte cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
249						0,0			
250	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
251						0,0			
252	D	Porte cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
253						0,0			
254	D	Porte ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	
255						0,0			
-	D	Porte volet	PVC	<Aucun>		-		NM	

WC

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
256	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
257						0,0			
258	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
259						0,0			
260	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
261						0,0			
262	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
263						0,0			
264	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
265						0,0			
266	0	Plinthe	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	





267	0	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
268	0	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
269	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
270	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
271	C	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
272	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
273	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
274	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
275	C	Grille	Métal	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Salle à manger 2

Nombre d'unités de diagnostic : 23 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
276	A	Mur	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
277	B	Mur	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
278	C	Mur	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
279	D	Mur	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
280	A	Mur	Enduit	Peinture		0,0		0	
281						0,0			
282	B	Mur	Enduit	Peinture		0,0		0	
283						0,0			
284	C	Mur	Enduit	Peinture		0,0		0	
285						0,0			
286	D	Mur	Enduit	Peinture		0,0		0	
287						0,0			
288	0	Plafond	Enduit	Peinture		0,0		0	
289						0,0			
290	0	Plinthe	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
291	A	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
292	A	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
293	A	Porte cadre 2	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
294	A	Porte ouvrant 2	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
295	B	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
296	B	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
297	B	Porte cadre ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
298	B	Porte ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
299	B	Porte volet	Bois	Papier peint		0,0		0	
300						0,0			
301	C	Porte volet	Bois	Papier peint		0,0		0	
302						0,0			
303	C	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
304	C	Porte cadre ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
305	C	Porte ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 29 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 3,4 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
306	A	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
307						0,0			
308	B	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
309						0,0			
310	C	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
311						0,0			
312	D	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
313						0,0			
314	E	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
315						0,0			
316	F	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
317						0,0			
318	G	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
319						0,0			
320	H	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
321						0,0			
322	0	Plafond	Platre	Papier peint		0,0		0	
323						0,0			
324	0	Plinthe	Bois	Papier peint		0,0		0	
325						0,0			
326	A	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
327	A	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
328	B	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	





329	B	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
330	B	Porte cadre 2	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
331	B	Porte ouvrant 2	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
332	C	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
333	C	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
334	E	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
335	E	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
336	F	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
337	F	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
338	G	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
339	G	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
340	A	Fenêtre cadre	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
341	A	Fenêtre ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
342	A	Fenêtre cadre ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
343	A	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
344	A	Grille	Métal	Papier peint		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée

Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
345	A	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
346						0,0			
347	B	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
348						0,0			
349	C	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
350						0,0			
351	D	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
352						0,0			
353	0	Plafond	Platre	Papier peint		0,0		0	
354						0,0			
355	0	Plinthe	Bois	Papier peint		0,0		0	
356						0,0			
357	A	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
358	A	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
359	B	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		0,0		0	
360						0,0			
361	B	Porte cadre	Bois	Papier peint		0,0		0	
362						0,0			
363	B	Fenêtre cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
364	B	Fenêtre ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
365	B	Fenêtre cadre ext	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
366	B	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
367	B	Fenêtre volet	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
368	C	Fenêtre volet	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
369	C	Fenêtre cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
370	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
371	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
372	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 4 soit 20 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
373	A	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
374						0,0			
375	B	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
376						0,0			
377	C	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
378						0,0			
379	D	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
380						0,0			
381	0	Plafond	Platre	Papier peint		0,0		0	
382						0,0			
383	0	Plinthe	Bois	Papier peint		0,0		0	
384						0,0			
385	A	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
386	A	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
387	A	Porte cadre 2	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	





388	A	Porte ouvrant 2	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
389	C	Porte cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
390	C	Porte ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
391	C	Porte cadre ext	Bois	Papier peint		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
392	C	Porte ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
393	C	Porte volet	Bois	Papier peint		0,0		0	
394						0,0			
395	D	Fenêtre cadre	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
396	D	Fenêtre ouvrant	Bois	Papier peint		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
397	D	Fenêtre cadre ext	Bois	Papier peint		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
398	D	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Papier peint		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
399	D	Fenêtre volet	Bois	Papier peint		8,3	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée

Salle de bains

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 3 soit 18 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
400	A	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
401						0,0			
402	B	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
403						0,0			
404	C	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
405						0,0			
406	D	Mur	Platre	Papier peint		0,0		0	
407						0,0			
408	0	Plafond	Platre	Papier peint		0,0		0	
409						0,0			
-	0	Plinthe	Faïence	<Aucun>		-		NM	
410	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
411	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
412	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
413	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
414	D	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
415	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
416	C	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
417	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
418	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,3	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
419	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
420	C	Fenêtre volet	Bois	Peinture		0,0		0	
421						0,0			

Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 4 soit 25 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
422	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
423						0,0			
424	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
425						0,0			
426	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
427						0,0			
428	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
429						0,0			
430	A	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
431						0,0			
432	A	Plinthe	Bois	Peinture		0,0		0	
433						0,0			
434	0	Plinthe	Bois	Peinture		0,0		0	
435						0,0			
436	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
437	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
438	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
439	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
440	C	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
441	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
442	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
443	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
444	C	Fenêtre volet	Bois	Peinture		0,0		0	
445						0,0			

Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 4 soit 20 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
446	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
447						0,0			
448	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
449						0,0			
450	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
451						0,0			
452	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
453						0,0			





454	0	Plafond	Platre	Peinture	0,0		0	
455					0,0			
456	0	Plinthe	Bois	Peinture	0,0		0	
457					0,0			
458	A	Porte cadre	Bois	Peinture	8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
459	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture	8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
460	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture	8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
461	D	Porte cadre	Bois	Peinture	8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
462	B	Fenêtre cadre	Bois	Peinture	8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
463	B	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture	8,3	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
464	B	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture	8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
465	B	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture	8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
466	B	Fenêtre volet	Bois	Peinture	0,0		0	
467					0,0			
468	C	Fenêtre volet	Bois	Peinture	8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
469	C	Fenêtre cadre	Bois	Peinture	8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
470	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture	8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
471	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture	8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
472	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture	8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Palier 4

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 6 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
473	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
474						0,0			
475	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
476						0,0			
477	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
478						0,0			
479	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
480						0,0			
481	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
482						0,0			
483	0	Plinthe	Bois	Peinture		0,0		0	
484						0,0			
485	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
486	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
487	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
488	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
489	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
490	D	Porte cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
491	C	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
492	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
493	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
494	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
495	C	Grille	Métal	Peinture		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée

WC 2

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 14 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
496	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
497						0,0			
498	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
499						0,0			
500	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
501						0,0			
502	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
503						0,0			
504	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
505						0,0			
-	0	Plinthe	Faïence	<Aucun>		-		NM	
506	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
507						8,5			
508	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		0,0	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
509						0,0			
510	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
511	B	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,3	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
512	B	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
513	B	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
514	B	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
515	B	Grille	Métal	Peinture		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée





Salle de bains 2

Nombre d'unités de diagnostic : 24 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 4,2 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
516	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
517						0,0			
518	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
519						0,0			
520	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
521						0,0			
522	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
523						0,0			
524	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
525						0,0			
-	0	Plinthe	Faïence	<Aucun>		-		NM	
526	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
527	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
528	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
529	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
530	C	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
531	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
532	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
533	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
534	C	Fenêtre volet	Métal	Peinture		0,0		0	
535	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
536	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
537	C	Fenêtre volet	Métal	Peinture		0,0		0	
538	C	Fenêtre volet	Bois	Peinture		0,0		0	
539	D	Fenêtre volet	Bois	Peinture		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
540	D	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
541	D	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
542	D	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
543	D	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

palier 5

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
544	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
545						0,0			
546	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
547						0,0			
548	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
549						0,0			
550	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
551						0,0			
552	E	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
553						0,0			
554	F	Mur	Bois	Peinture		0,0		0	
555						0,0			
556	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
557						0,0			
558	0	Plinthe	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
559	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
560	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
561	E	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
562	E	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
563	F	Porte cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
564	F	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
565	A	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
566	A	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
567	A	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
568	A	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	

Salle d'eau / WC

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
569	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
570						0,0			
571	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
572						0,0			
573	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
574						0,0			





575	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
576						0,0			
577	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
578						0,0			
-	0	Plinthe	Faïence	<Aucun>		-		NM	
579	A	Porte cadre	Bois	Peinture		6,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
580	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		6,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
581	B	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
582						0,0			
583	B	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
584						0,0			
585	B	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
586						0,0			
587	B	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	
588						0,0			

Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
589	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
590						0,0			
591	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
592						0,0			
593	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
594						0,0			
595	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
596						0,0			
597	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
598						0,0			
599	0	Plinthe	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
600	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
601	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
602	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
603	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
604	D	Porte cadre	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
605	D	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
606	C	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
607						0,0			
608	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
609						0,0			
610	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
611						0,0			
612	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	
613						0,0			
614	C	Fenêtre volet	Bois	Peinture		0,0		0	
615						0,0			

Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 10 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
616	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
617						0,0			
618	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
619						0,0			
620	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
621						0,0			
622	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
623						0,0			
624	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
625						0,0			
626	0	Plinthe	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
627	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
628	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
629	C	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
630	C	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
631	B	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
632						0,0			
633	B	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
634						0,0			
635	B	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
636						0,0			
637	B	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	
638						0,0			
639	B	Fenêtre volet	Bois	Peinture		0,0		0	
640						0,0			
641	C	Fenêtre volet	Bois	Peinture		0,0		0	
642						0,0			
643	C	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
644	C	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
645	C	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		8,3	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée
646	C	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		8,5	Dégradé (Ecaillage)	3	Mesure positive dégradée





Chambre 7

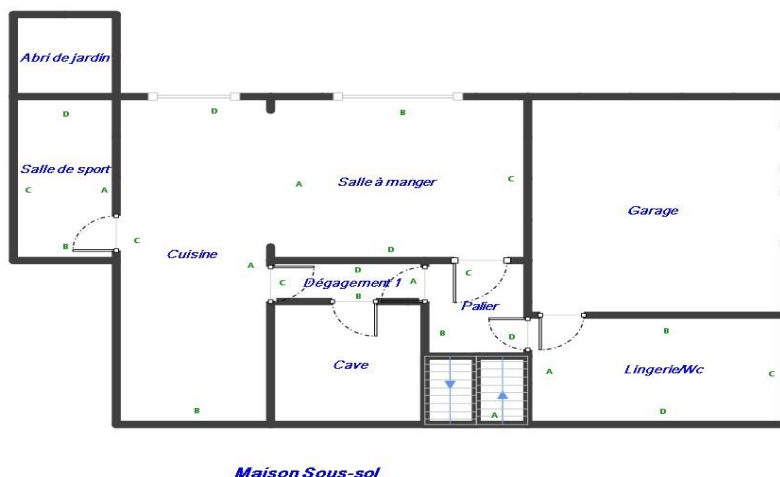
Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
647	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
648	A	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
649	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
650	B	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
651	B	Mur	Bois	Peinture		7,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
652	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
653	C	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
654	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
655	D	Mur	Platre	Peinture		0,0		0	
656	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
657	0	Plafond	Platre	Peinture		0,0		0	
658	0	Plinthe	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
659	A	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
660	A	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
661	B	Porte ouvrant	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
662	B	Porte cadre	Bois	Peinture		8,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
663	D	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
664	D	Fenêtre cadre	Bois	Peinture		0,0		0	
665	D	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
666	D	Fenêtre ouvrant	Bois	Peinture		0,0		0	
667	D	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
668	D	Fenêtre cadre ext	Bois	Peinture		0,0		0	
669	D	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	
670	D	Fenêtre ouvrant ext	Bois	Peinture		0,0		0	

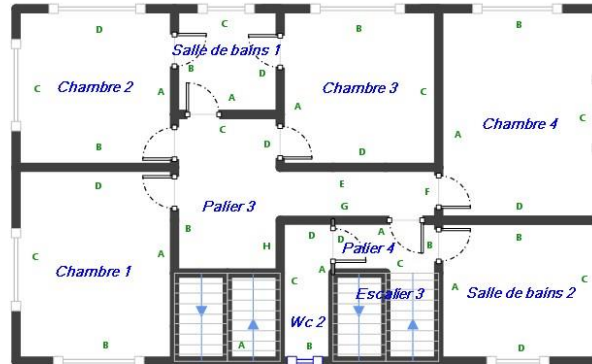
NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

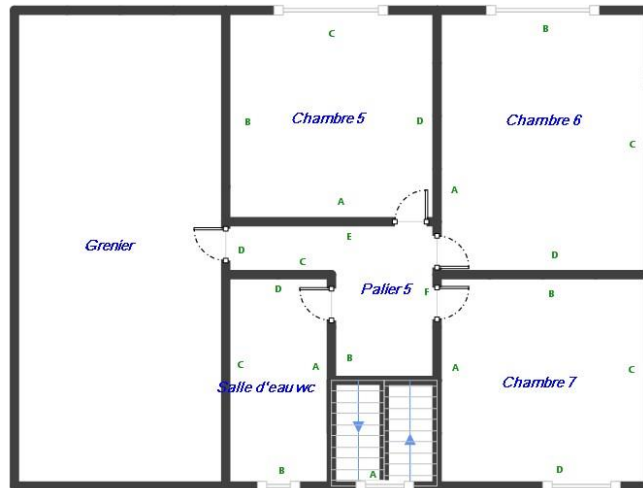
* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage











6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	510	40	204	0	244	22
%	100	8 %	40 %	0 %	48 %	4 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 21/08/2023).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

M. LOWE

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)



**Situations de risque de saturnisme infantile**

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : **Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **PONS**, le **22/08/2022**

Par : **Mr LANDAIS Thierry**





7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.





8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)





9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.





Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : LOWE_KB_TL_260722_10875985
Date du repérage : 22/08/2022
Heure d'arrivée : 10 h 00
Durée du repérage : 10 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Adresse : **La Thibauderie**
Commune : **17800 PONS**
Département : **Charente-Maritime**
Référence cadastrale : **Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n° 209/210//196/199, identifiant fiscal : NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété
Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**
Année de construction : **< 1949**
Année de l'installation : **Inconnue**
Distributeur d'électricité : **Inconnue**
Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **PLC AVOCATS**
Adresse : **24 Rue Godot de Mauroy**
75009 PARIS 09
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Apporteur**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **M. LOWE Mark**
Adresse : **La Thibauderie**
17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Mr BALZAN Karl**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL SDH**
Adresse : **3 Rue Joseph Cugnot**
17180 PERIGNY
Numéro SIRET : **504 761 248 00039**
Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN**
Numéro de police et date de validité : **181.244.747 / 30/01/2023**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** le **20/11/2018** jusqu'au **19/11/2023**. (Certification de compétence **CPDI4506**)





4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :



- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
 L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	
	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	





Domaines	Anomalies	Photo
	<p>Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</p>	
	<p>Au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de conduits métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, non reliés à la terre ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer les conduits métalliques en montage apparent</p>	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	<p>L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations</p>	
	<p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>	
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes</p>	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	<p>Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés</p>	

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires	Photo
IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA	





Domaines	Informations complémentaires	Photo
courant différentiel résiduel à haute sensibilité	<p>Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur</p> <p>Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur</p> <p>Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.</p>	

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	<p>Présence</p> <p>Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié</p> <p>Motifs : Contrôle impossible: élément constituant la prise de terre non visible</p> <p>Constitution</p> <p>Point à vérifier : Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.</p> <p>Motifs : Contrôle impossible: prises de terre multiples non visibles</p>
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Point à vérifier : Section du conducteur de terre satisfaisante</p> <p>Motifs : Conducteur de terre non visible ou partiellement visible</p>
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire</p> <p>Motifs : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin</p>

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant





7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)*

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **22/08/2022**

Etat rédigé à **PONS**, le **22/08/2022**

Par : Mr BALZAN Karl





8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus
<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p>Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

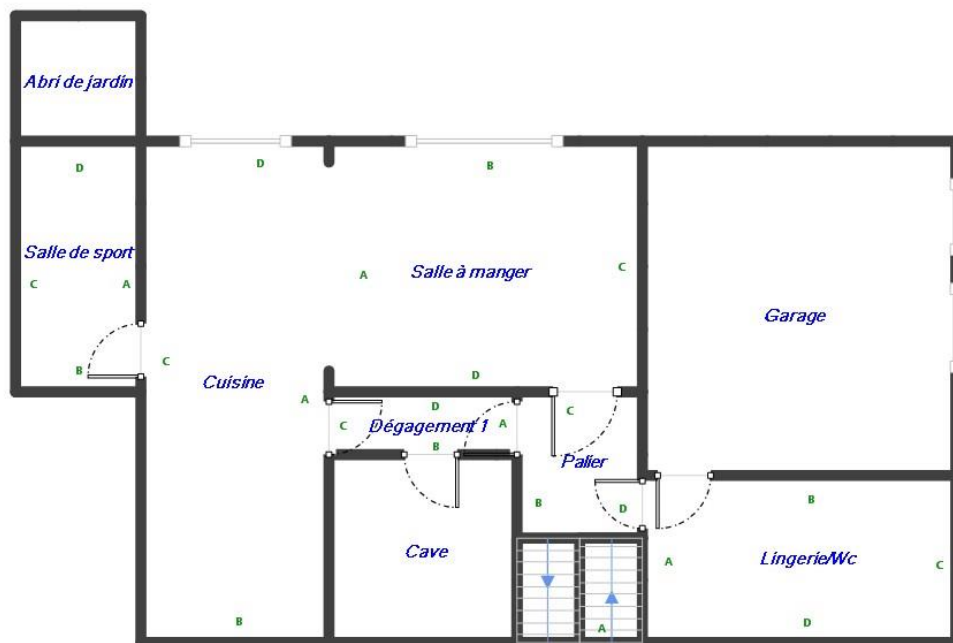
Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus
<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>





Annexe - Croquis de repérage







Maison Sous-sol





Annexe - Photos

 <p><i>l'enveloppe présente des détériorations</i></p>	<p>Photo PhEle001 Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations</p>
 <p><i>non protégé mécaniquement</i></p>	<p>Photo PhEle002 Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécaniques sur les conducteurs non protégés</p>
 <p><i>parties actives nues sous tension</i></p>	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>
 <p><i>matériel électrique vétuste</i></p>	<p>Photo PhEle004 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes</p>





 <p><i>non équipés de conducteurs de protection</i></p>	<p>Photo PhEle005 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a1 Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</p>
 <p><i>non équipés de conducteurs de protection</i></p>	<p>Photo PhEle006 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a2 Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</p>
 <p><i>non équipés de conducteurs de protection</i></p>	<p>Photo PhEle007 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a3 Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</p>
 <p><i>non équipés de conducteurs de protection</i></p>	<p>Photo PhEle008 Libellé de l'information complémentaire : B11 b2 Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur</p>
 <p><i>non équipés de conducteurs de protection</i></p>	<p>Photo PhEle009 Libellé de l'anomalie : B3.3.7 a Au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de conduits métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, non reliés à la terre ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer les conduits métalliques en montage apparent</p>





Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé





Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : LOWE_KB_TL_260722_10875985
Date du repérage : 22/08/2022
Heure d'arrivée : 10 h 00
Durée du repérage : 10 h 00

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Charente-Maritime**
Adresse : **La Thibauderie**
Commune : **17800 PONS**
Section cadastrale AZ, Parcelle(s) n°
209/210//196/199
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : . **M. LOWE Mark**
Adresse : **La Thibauderie**
17800 PONS

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **PLC AVOCATS**
Adresse : **24 Rue Godot de Mauroy**
75009 PARIS 09

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mr BALZAN Karl**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL SDH**
Adresse : **3 Rue Joseph Cugnot**
17180 PERIGNY
Numéro SIRET : **504 761 248**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GAN**
Numéro de police et date de validité : **181.244.747 / 30/01/2023**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 461,50 m² (quatre cent soixante et un mètres carrés cinquante)

Surface Exclue (Voir Motifs) totale : 150,50 m² (cent cinquante mètres carrés cinquante)





Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
M. LOWE

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface Exclue (Voir Motifs)	Motif de non prise en compte / Commentaire
Maison Sous-sol - Garage	0	28,2	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface boutin
Maison Sous-sol - Lingerie/Wc	10,8	0	
Maison Sous-sol - Palier	6,8	0	
Maison Sous-sol - Salle à manger	26,1	0	
Maison Sous-sol - Cuisine	40,9	0	
Maison Sous-sol - Dégagement 1	5,6	0	
Maison Sous-sol - Cave	0	14	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface boutin
Maison Sous-sol - Salle de sport	0	33,8	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface boutin
Maison Sous-sol - Abri de jardin	0	15,5	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface boutin
Maison Rdc - Entrée/Salon 1	59,5	0	
Maison Rdc - Escalier 1	0	3,4	Surface de marche
Maison Rdc - Dégagement 2	1,9	0	
Maison Rdc - Wc 1	3,3	0	
Maison Rdc - Salon 2	27,7	0	
Maison Rdc - Palier 2	2,8	0	
Maison Rdc - Escalier 2	0	4,6	Surface de marche
Maison Rdc - Bureau 1	12,2	0	
Maison Rdc - Salle à manger 2	30,4	0	
Maison Rdc - Salon 3	35,1	0	
Maison Etage 1 - Palier 3	15,9	0	
Maison Etage 1 - Chambre 1	21	0	
Maison Etage 1 - Chambre 2	22,9	0	
Maison Etage 1 - Salle de bains 1	5,8	0	
Maison Etage 1 - Chambre 3	16,4	0	
Maison Etage 1 - Chambre 4	30,1	0	
Maison Etage 1 - Palier 4	2,7	0	
Maison Etage 1 - Wc 2	3,6	0	
Maison Etage 1 - Salle de bains 2	12	0	
Maison Etage 1 - Escalier 3	0	6,9	Surface de marche
Maison Etage 2 - Palier 5	9,3	0	
Maison Etage 2 - Salle d'eau wc	10	0	
Maison Etage 2 - Grenier	0	44,1	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface boutin
Maison Etage 2 - Chambre 5	18,9	0	
Maison Etage 2 - Chambre 6	21	0	
Maison Etage 2 - Chambre 7	8,8	0	

Surface habitable totale : 461,50 m² (quatre cent soixante et un mètres carrés cinquante)

Surface Exclue (Voir Motifs) totale : 150,50 m² (cent cinquante mètres carrés cinquante)

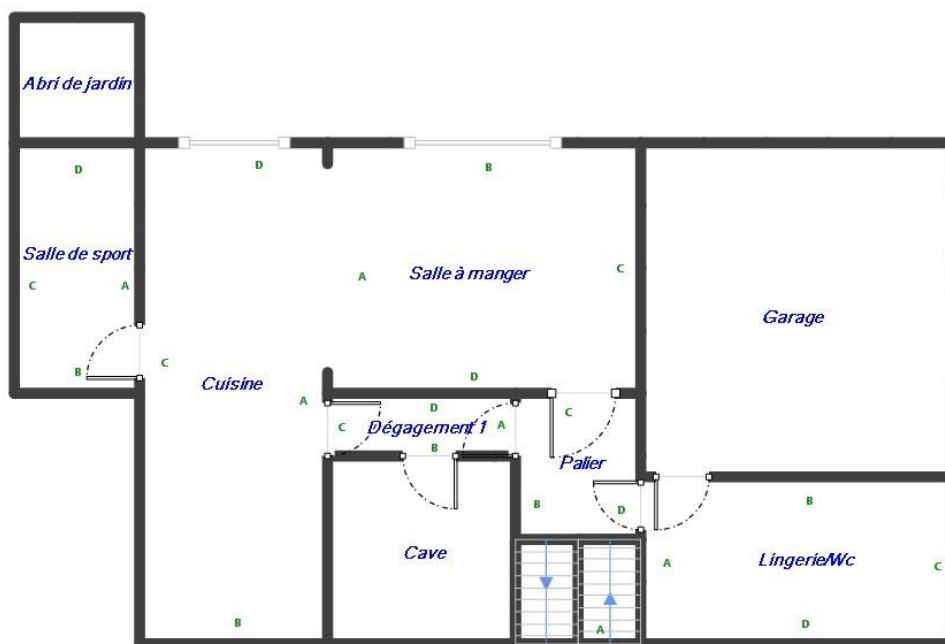




Fait à **PONS**, le **22/08/2022**

Par : **Mr BALZAN Karl**





Maison Sous-sol





Diagnostic sur la sécurité de l'accès des piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif

Numéro de dossier : LOWE_KB_TL_260722_10875985
Méthodologie employée : Loi 2003-9 du 3 janvier 2003
Date du repérage : 22/08/2022
Heure d'arrivée : 10 h 00
Durée du repérage : 10 h 00

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Charente-Maritime**

Adresse : **La Thibauderie**

Commune : **17800 PONS**

Section cadastrale AZ, Parcelle(s)

n° 209/210//196/199

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :... **M. LOWE Mark**

Adresse : **La Thibauderie
17800 PONS**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **PLC AVOCATS**

Adresse : **24 Rue Godot de Mauroy
75009 PARIS 09**

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**

Conclusion :

Le jour de la visite, nous avons constaté la présence d'un système de sécurité de type :

- NF P90-306** Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif - Barrières de protection et moyens d'accès au bassin.
- NF P90-307** Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif - Systèmes d'alarmes.
- NF P90-308** Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif - Couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage.
- NF P90-308** Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif - Abris (structures légères et/ou vérandas) de piscines.

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance des faits.

Fait à **PONS**, le **22/08/2022**

Par : Mr **BALZAN Karl**





Détail du repérage

Date du repérage :

22/08/2022

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Neant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

M. LOWE

Description de la piscine :

Piscine enterrée en coque polyester de forme rectangulaire d'une superficie de 50 m²

(10 m x 5 m) et d'une profondeur de 1.2 m côté petit bassin et 2.7 m côté grand bassin avec présence d'un escalier côté petit bassin.





Détailé de l'étude

Barrière

Catégorie	Points à vérifier	Conforme	Non Conforme	Observations
NEANT				

Alarmes

Catégorie	Points à vérifier	Conforme	Non Conforme	Observations
NEANT				

Couvertures

Catégorie	Points à vérifier	Conforme	Non conforme	Observations
NEANT				

Abris

Catégorie	Points à vérifier	Conforme	Non conforme	Observations
NEANT				

Je soussigné Mr BALZAN Karl signale que le dispositif de sécurité installé chez M. LOWE à La Thibauderie, 17800 PONS n'est pas conforme aux exigences de sécurité figurant au II de l'article R. 128-2 du code de la construction et de l'habitation. Il est rappelé que le propriétaire doit procéder à la mise en conformité de la piscine sans délais. **Absence de système de protection**

[Le présent rapport porte sur les textes relatifs à l'accès des piscines](#) enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif : **Loi n°2003-9 du 3 janvier 2003** relative à la sécurité des piscines, **Articles L.128-1 à L.128-3 du CCH** (code de la construction et de l'habitation) concernant la sécurité des piscines , **Articles R.128-1 à R.128-4, modifiés par le décret n° 2004-499 du 7 juin 2004** concernant la sécurité des piscines, l'**Article L.52-12** portant sur les amendes en cas de non-respect, la **Norme NF P 90-306** relative aux **barrières** de protection, la **Norme NF P 90-307** relative aux systèmes d'**alarmes**, la Norme **NF P 90-308** relative aux **couvertures** de sécurité et dispositifs d'accrochage, la **Norme NF P 90-309** relative aux **abris** de piscines.

[Le rapport ne porte pas sur](#) les textes relatifs à la sécurité dans la piscine : **Arrêté du 14 septembre 2004** portant prescription des mesures techniques et de sécurité des piscines privatives à usage collectif. Il ne porte pas non plus sur le fonctionnement et la sécurité intérieurs de la piscine



Diagnostic sur la sécurité des piscines

N° LOWE_KB_TL_260722_10875985



ou de ses éléments (skimmers, etc...) et notamment l'**avis du 5 février 2003**, ni sur la localisation et le respect des normes en vigueur concernant le local technique, le stockage des produits (Conformité avec la **circulaire 2003-47**) et le fonctionnement électrique (**Norme NFC 15-100**).

Biens concernés

Tout bien comportant une piscine enterrée en plein air.

Le présent contrôle est valable le jour de la visite et/ou jusqu'à la modification de l'un des éléments cités dans le tableau de contrôle ci-dessus.

Fait à PONS, le 22/08/2022

Par : Mr BALZAN Karl



SARL SECURITE DANS L'HABITAT au capital de 52.000 € - Siret 50476124800039 - N° TVA : FR72504761248

Nos Agences :

3 Rue Joseph Cugnot - 17180 PERIGNY (Siège) / 30 Cours Paul Doumer - 17100 SAINTES

Tél. 05 46 43 21 63 - Mail : agence17@e-maidiag.fr

4/4

Rapport du :
23/08/2022

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : LOWE_KB_TL_260722_10875985

Pour le compte de e-maïdiag

Date de réalisation : 23 août 2022 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 3271 du 22 décembre 2014.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

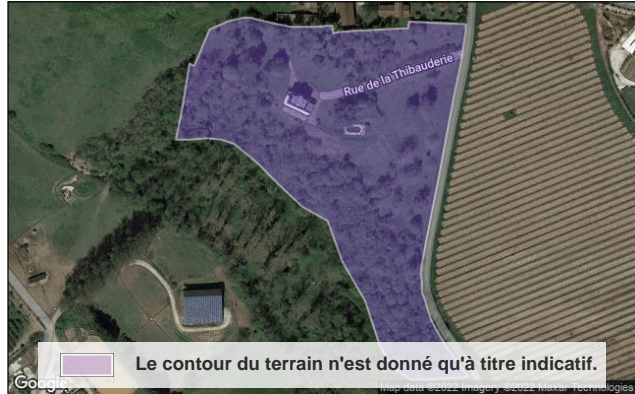
La Thibauderie
17800 Pons
Parcelle(s) saisie(s):
AZ0196, AZ0199, AZ0209, AZ0210

Vendeur

M. LOWE Mark

Acquéreur

-



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation Par une crue (débordement de cours...	approuvé	10/11/2000	non	non	p.3
PPRn	Mouvement de terrain Dû à des cavités anthropiques ...	approuvé	10/11/2000	non	non	p.3
⁽¹⁾ SIS	Pollution des sols	approuvé	22/02/2019	non	-	p.4
Zonage de sismicité : 2 - Faible ⁽²⁾				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽³⁾				non	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Fort
Plan d'Exposition au Bruit ⁽⁴⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpé	Non	0 site* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'Information sur les Sols.







(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Non	-
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	-
	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Non	-

SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Localisation sur cartographie des risques	6
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	7
Déclaration de sinistres indemnisés.....	8
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	9
Annexes.....	10

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 3271 du 22/12/2014

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 23/08/2022

2. Adresse

Parcelle(s) : AZ0196, AZ0199, AZ0209, AZ0210

La Thibauderie 17800 Pons

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>	Avalanche <input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Mvt terrain-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Eruption volcanique <input type="checkbox"/>
Feu de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>			

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>	Tassement <input type="checkbox"/>	Emission de gaz <input type="checkbox"/>
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>		

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

approuvé oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

prescrit oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>	Projection <input type="checkbox"/>
--	--	---	--	-------------------------------------

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 **Faible zone 2** Très faible zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif zone 3 Faible avec facteur de transfert zone 2 **Faible zone 1**

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui non

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 17-2019-02-22-006 du 22/02/2019 portant création des SIS dans le département

Parties concernées

Vendeur

M. LOWE Mark

à _____ le _____

Acquéreur

-

à _____ le _____

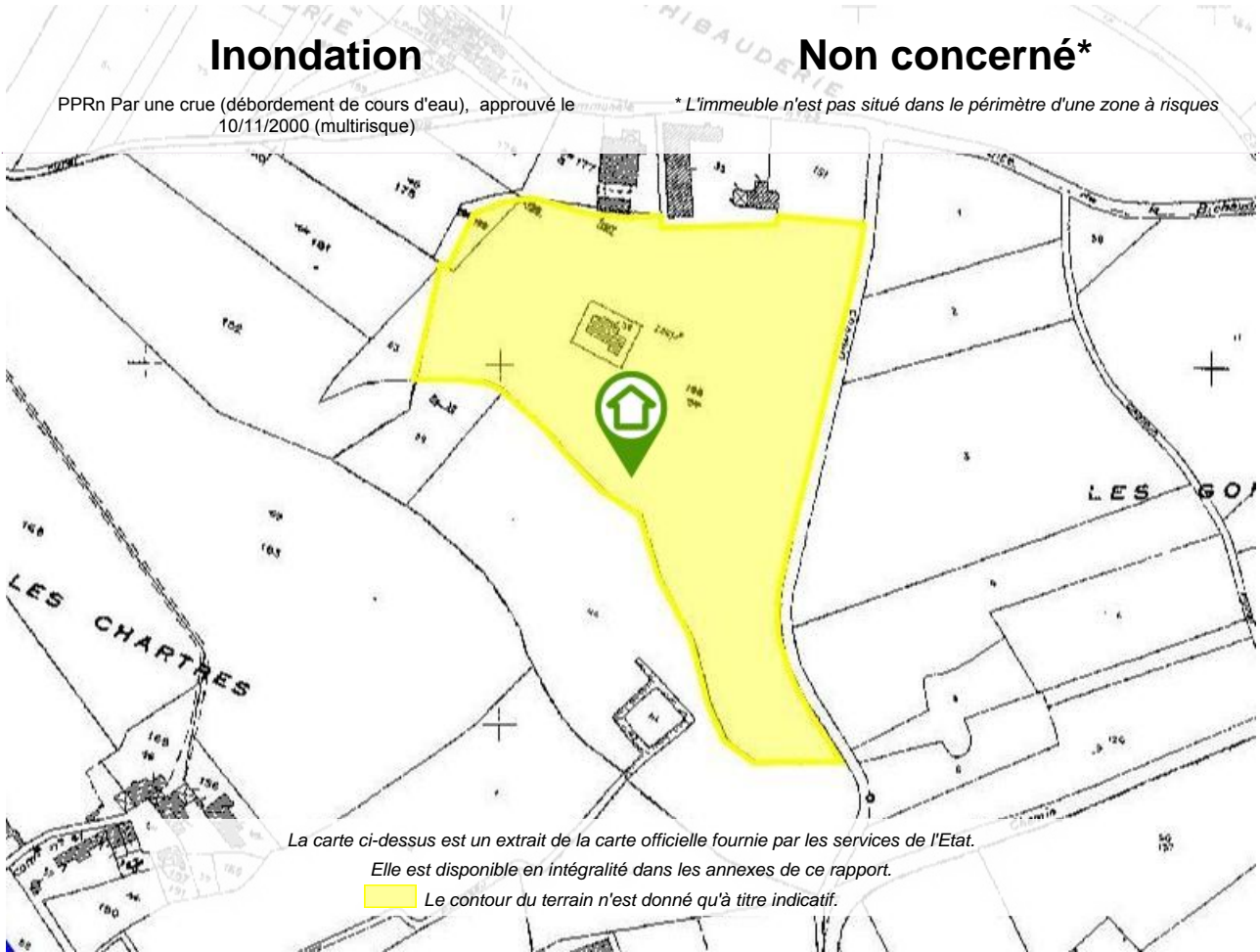
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Inondation

PPRn Par une crue (débordement de cours d'eau), approuvé le 10/11/2000 (multirisque)

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



Mouvement de terrain

PPRn Dû à des cavités anthropiques (carières, sapes, muches), approuvé le 10/11/2000 (multirisque)

Non concerné*

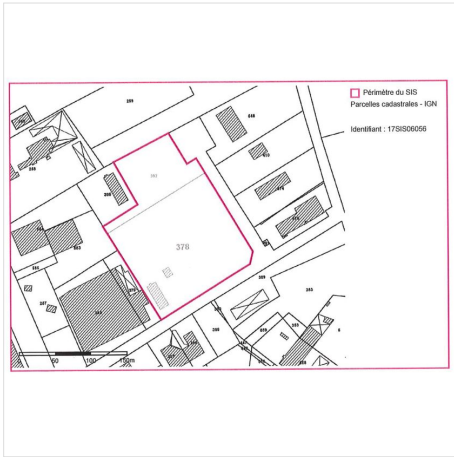
* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 22/02/2019



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	01/02/2021	04/02/2021	28/03/2021	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	26/05/2018	26/05/2018	15/08/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Débordement rapide (torrentiel)				
Par submersion marine - Mouvement de terrain	27/02/2010	01/03/2010	02/03/2010	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2005	30/09/2005	14/06/2008	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	26/08/2004	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue				
Par submersion marine - Glissement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue				
Par submersion marine - Glissement de terrain	30/12/1993	15/01/1994	10/02/1994	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1991	31/12/1996	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/06/1989	31/12/1990	27/12/1991	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	26/04/1986	30/04/1986	20/08/1986	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Rochelle - Charente-Maritime
Commune : Pons

Adresse de l'immeuble :
La Thibauderie
Parcelle(s) : AZ0196, AZ0199, AZ0209, AZ0210
17800 Pons
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

M. LOWE Mark

Acquéreur : _____

-

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par e-maïdiag en date du 23/08/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°3271 en date du 22/12/2014 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 3271 du 22 décembre 2014

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 10/11/2000
- Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 10/11/2000
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Arrêté préfectoral n°3271 du 22 décembre 2014 portant mise à jour de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Charente-Maritime annexée à l'arrêté préfectoral n° 11-854 du 8 avril 2011

LA PREFETE DE LA CHARENTE-MARITIME
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE

Article 1 : L'ensemble des communes du département de la Charente-Maritime est soumis à la procédure de l'information des acquéreurs et des locataires.

Article 2 : Conformément au paragraphe III de l'article 125-5 du Code de l'environnement, la liste des communes du département de la Charente-Maritime faisant l'objet d'un dossier communal d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est annexée au présent arrêté.

Article 3 : les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont arrêtés dans un dossier communal d'information librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées et accessible en tout ou partie sur internet à partir du site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>.

Article 4 : la liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du paragraphe I de l'article L.125-5 du Code de l'environnement.

Article 5 : l'obligation d'information sur les sinistres prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique, depuis le 1er juin 2006, sur toutes les communes du département de la Charente-Maritime, celles-ci ayant été déclarées, depuis 1982, au moins une fois en état de catastrophe naturelle en application de l'article L.125-1 du Code des assurances. L'ensemble de ces arrêtés est consultable en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées et est accessible sur le site internet <http://www.prim.net>.

Article 6 : le présent arrêté sera :

- notifié aux maires des communes de Charente-Maritime qui assureront l'affichage en mairie,
 - adressé à la chambre départementale des notaires,
 - publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.
- Il fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest.
Il sera accessible sur internet à partir du site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>.

Article 7 :

- le secrétaire général de la préfecture,
 - les maires des communes de Charente-Maritime,
 - le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
 - le directeur départemental des protections de la population,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 22 décembre 2014

La Préfète,
Pour la préfète,
et par délégation
Le Secrétaire Général,
Michel Tournaire



LEGENDE

- Contour de la zone de référence :
cote d'Avril 1986
- Zone d'expansion des crues R
- Zone réglementaire B1
- Zone réglementaire B2
- Zone réglementaire B3
- Cote de référence (m IGN69)

PREFECTURE DE CHARENTE-MARITIME
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES**

INONDATIONS

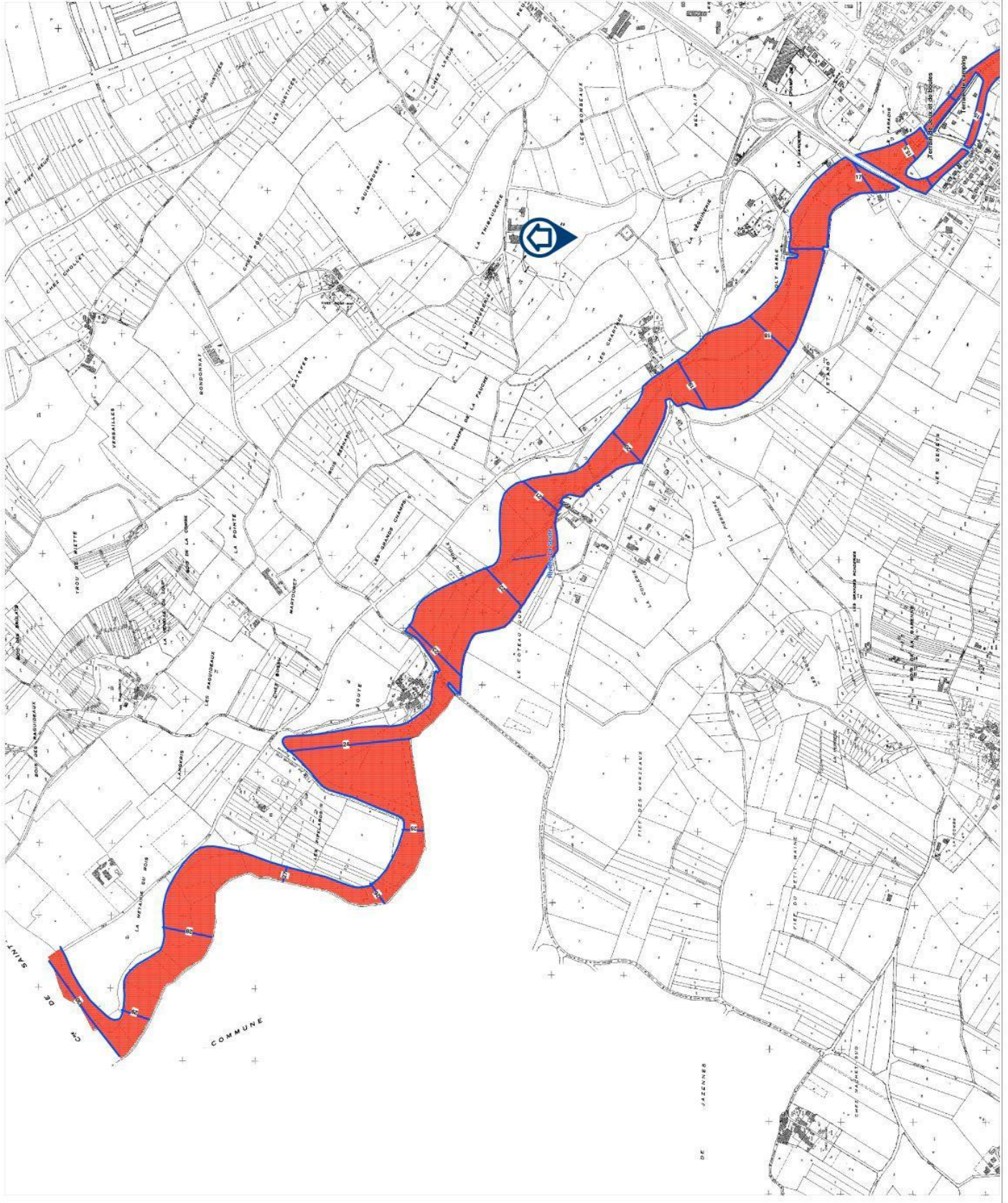
Commune de Pons
Planche Ouest

CARTE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral
du : 10 NOV 2000

Echelle : 1:5000e

Octobre 1999



PREFECTURE DE CHARENTE-MARTIME
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES
MOUVEMENTS DE TERRAIN**

Commune de Pons
Nord

CARTE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral
du :10 NOV 2000

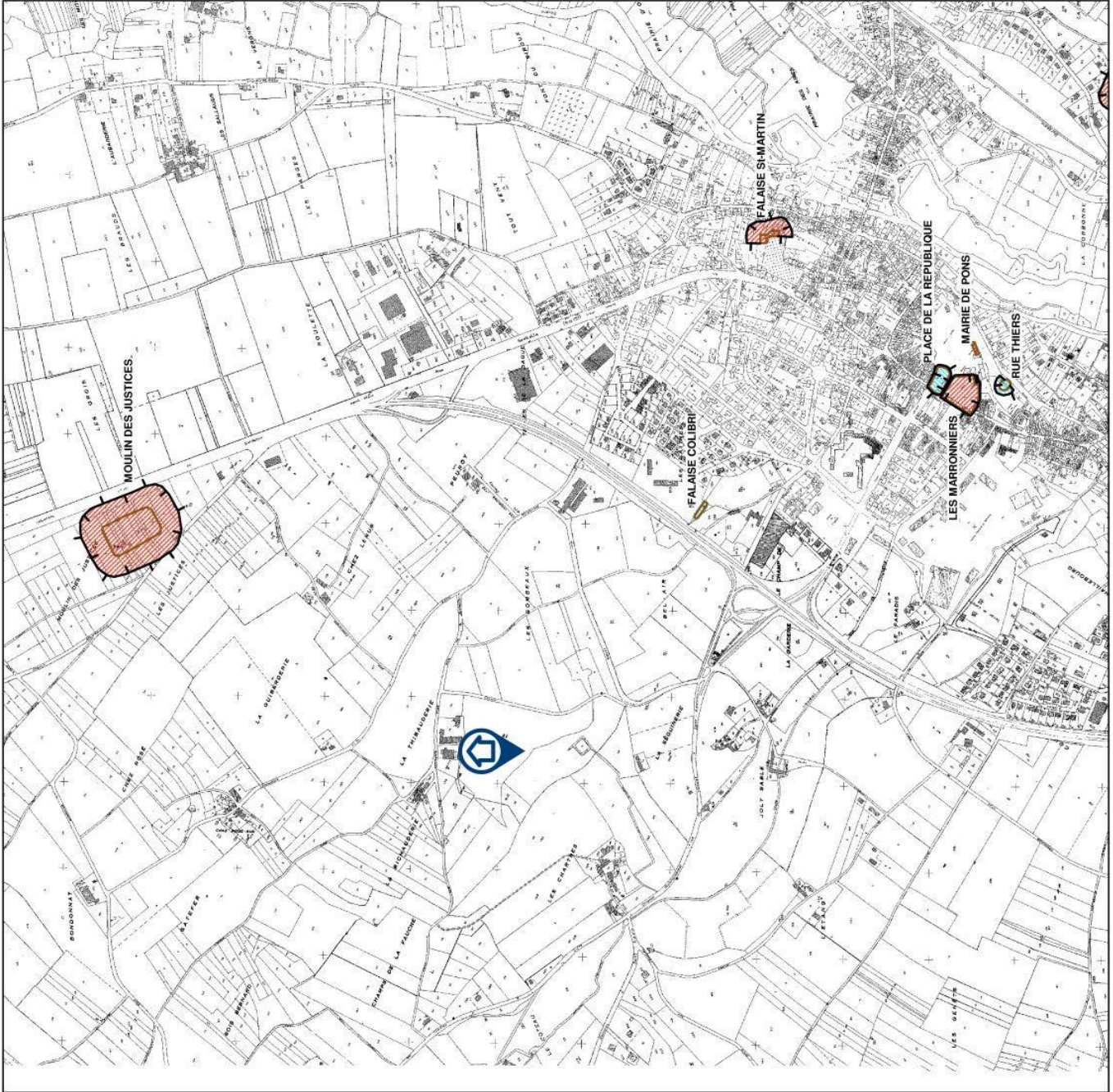
Echelle : 1:5000

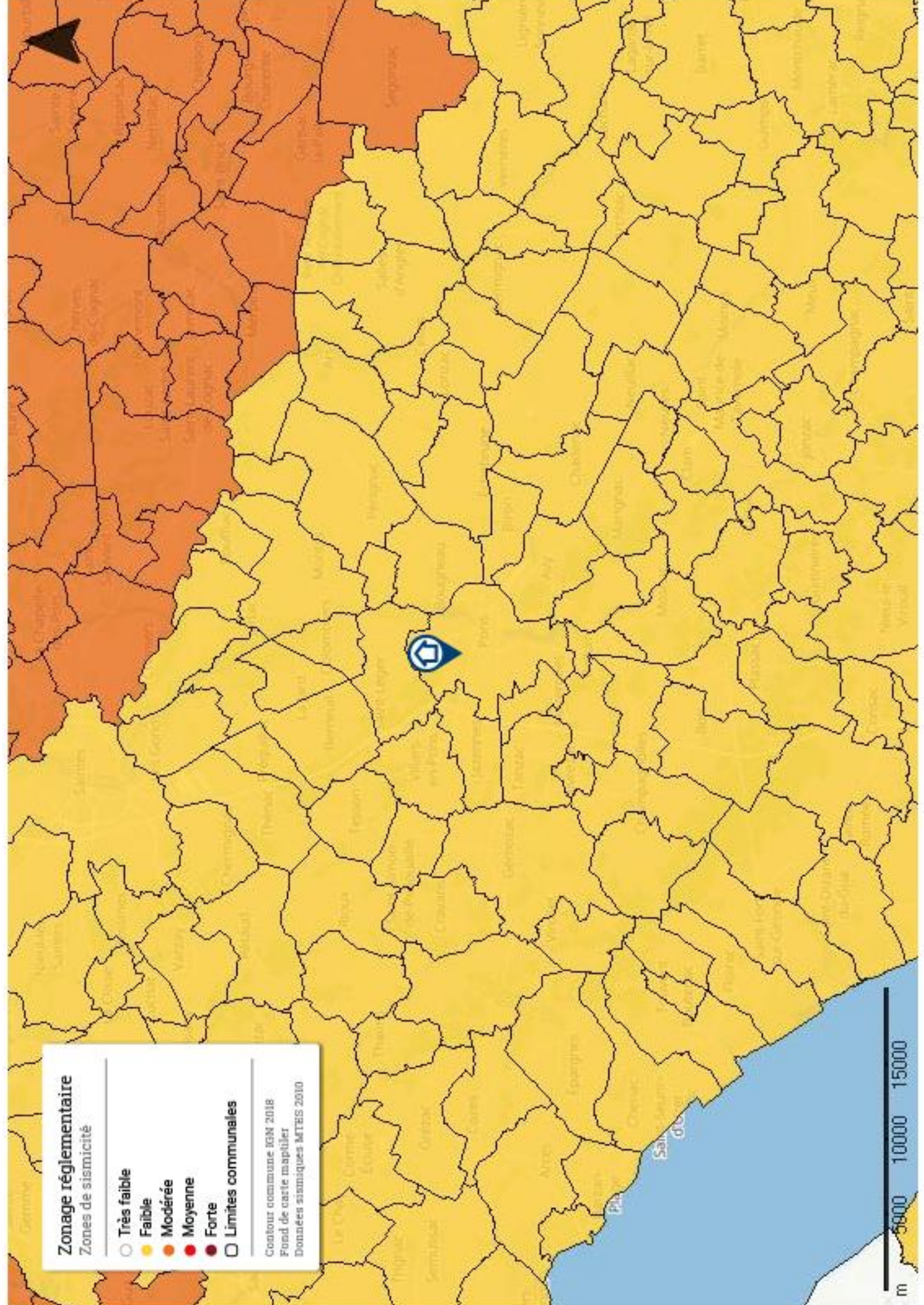
Octobre 1999

LEGENDE

Echelle : 1:5000e

- Zone moyennement exposée
- Zone fortement exposée
- Limite connue de la carrière
- Limite de la zone d'effondrement ou d'épandage





Zonage réglementaire

Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour commune IGM 2018
Fond de carte mapitiler
Données sismiques MTEIS 2010

